

Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le
ID : 064-200067262-20231102-231102_06_ENV-DE



Syndicat mixte du
Bassin du
gave de Pau

2022 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ



Edito

Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le
ID : 064-200067262-20231102-231102_06_ENV-DE



Michel CAPERAN
Président du SMBGP

2022 est une année de contrastes. Après les crues de début d'année, consécutives à celles de fin 2021, le gave de Pau et ses affluents ont subi les effets conjugués d'une sécheresse remarquable et d'épisodes caniculaires à répétition.

Après l'excès, nous avons donc vécu la pénurie, particulièrement sur les bassins non alimentés par les Pyrénées. Même le gave de Pau, considéré comme relativement résilient à ce type de situation, a connu des débits très déficitaires : moins 40% d'écoulement par rapport à la moyenne des 20 dernières années entre juin et octobre ; moins 21% sur l'année ; et pas de moins de 25 jours sous le seuil de 20 m³/s qui est le débit d'objectif d'étiage à Orthez.

Cette double situation, tantôt trop, tantôt pas assez, nous interroge tous sur l'approche qu'il convient d'adopter face à ces évolutions majeures et rapides.

Avec mes collègues membres du comité syndical, nous impulsions plusieurs démarches pour tenter de répondre à ces défis. Deux principaux volets opérationnels interdépendants nous occupent régulièrement et ont alimenté nos débats cette année.

Les programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau, adaptés à chaque bassin d'affluents et construits avec les acteurs des territoires concernés. Ils sont progressivement mis en oeuvre. Ils visent à restaurer les milieux aquatiques, préserver, voire développer la biodiversité en reconstituant des habitats. Ils participent à l'amélioration des fonctionnalités naturelles de l'espace rivière qui contribuent à sa résilience face au changement climatique. Au fur et à mesure de l'obtention des autorisations, le programme de travaux du Syndicat monte en puissance. Sur les 12 bassins du périmètre du Syndicat, 6 programmes pluriannuels de gestion sont à ce jour opérationnels et déclarés d'intérêt général.

Le PAPI, avec comme première étape son programme d'études préalables validé par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques en février 2022. Les premières actions ont pu être engagées sur les différents axes du programme. Le dispositif ALABRI a ainsi connu un réel succès auprès des habitants exposés au risque inondation. Il est complémentaire des démarches lancées pour construire de nouveaux ouvrages collectifs de protection contre les inondations qui viendront compléter le parc actuel de 14 barrages écrêteurs de crues et de 9 digues sous responsabilité du Syndicat.

Grâce à la contribution des membres du Syndicat et à la participation de nos partenaires, près de 1,5 million d'euros a pu être consacré en 2022 à ces différents programmes opérationnels.

SOMMAIRE

PAGE	6	1	LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU
	6	1.1	Contexte spécifique à l'année 2022
	7	1.2	Périmètre
	8	1.3	Compétences
	10	1.4	Élus
	12	1.5	Équipe
	13	1.6	Bilan financier
	14	1.7	Partenaires
	15	2	BILAN DE L'ANNEE 2022
	16	2.1	Gave de Pau
	16	2.1.1	Suivi annuel du gave de Pau
	18	2.1.2	Synthèse de l'état du gave de Pau
	19	2.1.3	Travaux réalisés sur le gave de Pau
	23	2.1.4	Etudes sur le gave de Pau
	28	2.2	Affluents du gave de Pau
	30	2.2.1	Synthèse des actions sur les affluents
	34	2.2.2	Bassin Lagoin-Mouscle
	36	2.2.3	Bassin Beez-Ouzom
	38	2.2.4	Bassin Ousse-Oussère
	39	2.2.5	Bassin Juscle-Hies
	40	2.2.6	Bassin Neez-Soust
	42	2.2.7	Bassin Luz-Gest
	44	2.2.8	Bassin Baïse-Luzoué
	46	2.2.9	Bassin Agle-Aulouze
	48	2.2.10	Bassin Geule-Henx-Clamondé
	50	2.2.11	Bassin Lâa-Geù
	51	2.2.12	Bassin des affluents rive droite et rive gauche du gave de Pau aval
	52	2.3	OUVRAGES DE PREVENTION DES INONDATIONS
	56	2.4	PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS
	58	2.5	CONTACTS AVEC LES PARTENAIRES ET AUTRES MISSIONS
	59	2.6	COMMUNICATION
	60	3	ORIENTATIONS 2023

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le Syndicat mixte du Bassin Aflouze de Pau

ID : 064-200067262-20231102-231102_06_ENV-DE

1.1- Contexte spécifique à l'année 2022

L'année 2022 a commencé de la même manière qu'à terminé 2021 : en l'espace d'un mois, le 10 décembre 2021, puis le 10 janvier 2022, deux crues majeures se sont succédées sur l'ensemble du territoire avec une intensité légèrement plus forte pour la première sur l'amont (gave de Pau, Ouzom, Ousse, Lagoin...) alors que la seconde a été plus marquée sur l'aval.

Des dégâts importants et le traumatisme des débordements déjà vécus sur les zones fréquemment exposées ont ainsi rythmé le début d'année.

De nombreuses réunions publiques, particulièrement sur la vallée de l'Ousse qui est le bassin versant le plus exposé au risque inondation du territoire du SMBGP, ont permis, durant le premier trimestre, de revenir sur ces événements, de préciser les programmes opérationnels sur lesquels travaille le SMBGP et de mettre en avant le dispositif ALABRI.

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche globale : le programme d'études préalables au Programme d'Action et Prévention des Inondations (PAPI) validé par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques en février 2022. Avec ses 51 actions, il engage et trace la politique du SMBGP dans la prévention des inondations sur au moins la prochaine décennie. Plusieurs actions engagées dans l'année se poursuivront en 2023.

Le diagnostic post-crues a mis en évidence des problématiques importantes sur le gave de Pau au droit de plusieurs gravières, dont celle de Baliros qui a fini par capturer le gave de Pau. Pour faire face aux différentes problématiques rencontrées, l'enveloppe financière de travaux consacrée au gave de Pau a dû être augmentée de près de 50%. Sur le Neez, une opération conséquente de protection contre les inondations a pu être mise en oeuvre après une instruction administrative accélérée et une enquête publique favorable.

Paradoxalement, le reste de l'année a été particulièrement sec. L'ensemble des cours d'eau a connu des étiages remarquables tant en termes de durée, dès le printemps pour certains et jusqu'à la fin de l'automne, qu'en termes d'intensité. Le gave de Pau, habituellement résilient en raison des caractéristiques hydrologiques et géologiques de son bassin versant, a connu des niveaux d'une rare faiblesse. Ces faibles débits ont toutefois permis de réaliser les travaux programmés dans des conditions favorables.

Enfin, l'année s'est clôturée avec 3 enquêtes publiques menées quasiment en même temps pour déclarer d'intérêt général 3 programmes pluriannuels de gestion de bassins d'affluents du gave de Pau. Les commissaires enquêteurs ont tous donné des avis favorables aux projets. Les premières années des programmes de gestion des milieux aquatiques pourront ainsi être mises en oeuvre dès 2023.

(1) A noter que le SMBGP n'exerce pas la compétence GeMAPI en 2022 :

- sur une partie du bassin Ousse-Oussère, sur laquelle la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées exerce directement la compétence GeMAPI
- sur les têtes des bassins Beez-Ouzom, Luz-Gest et Neez-Soust, sur lesquelles la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau exerce directement la compétence GeMAPI.

1.2- Périmètre

Le SMBGP intervient sur le bassin versant aval du gave de Pau, pour lequel ses 8 membres lui ont transféré la compétence GeMAPI. Il s'agit des cours d'eau principaux correspondant :

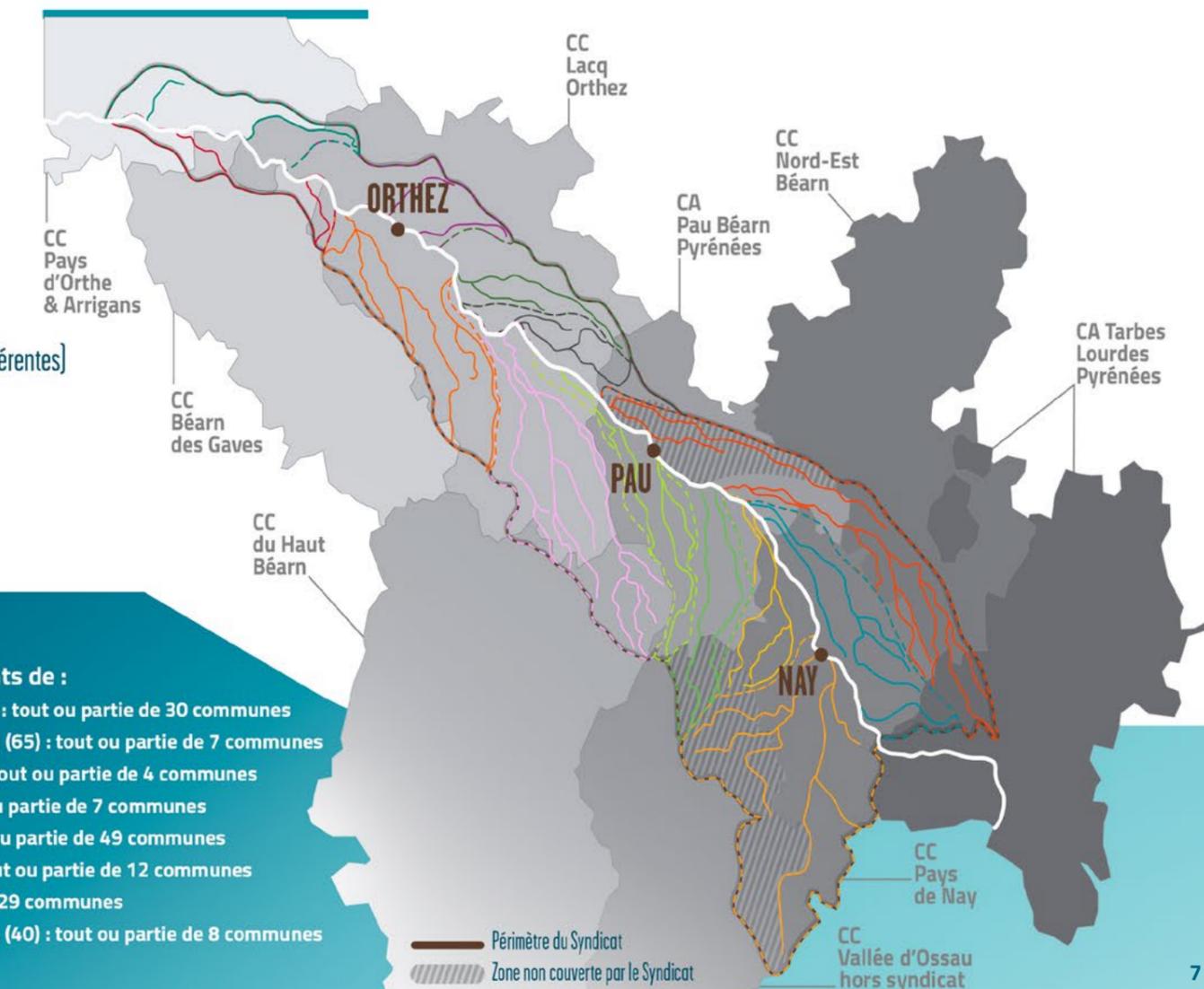
- au gave de Pau, depuis la limite avec les Hautes-Pyrénées, à Lestelle-Bétharram, jusqu'à sa confluence avec le gave d'Oloron à Cauneille, dans les Landes,
- à tous les affluents qui convergent vers cet exutoire.

Soit un territoire composé de :

900 km de cours d'eau
154 000 hectares
3 départements
2 Communautés d'agglomération (CA)
7 Communautés de communes (CC) (dont 6 adhérentes)
156 communes
260 000 habitants

Il s'agit précisément pour les membres adhérents de :

- Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (64) : tout ou partie de 30 communes
- Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (65) : tout ou partie de 7 communes
- Communauté de communes du Béarn des Gaves (64) : tout ou partie de 4 communes
- Communauté de communes du Haut Béarn (64) : tout ou partie de 7 communes
- Communauté de communes de Lacq-Orthez (64) : tout ou partie de 49 communes
- Communauté de communes du Nord Est Béarn (64) : tout ou partie de 12 communes
- Communauté de communes du Pays de Nay (64 et 65) : 29 communes
- Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (40) : tout ou partie de 8 communes



1.3- Compétences

Le SMBGP a pour objectif la prévention des inondations, la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau dans le strict respect des compétences et des responsabilités reconnues respectivement aux propriétaires (riverains des cours d'eau non domaniaux, propriétaires d'ouvrages, ...) ou à leur association syndicale, à l'Etat et à ses éventuels concessionnaires, aux collectivités territoriales et à leurs regroupements ainsi qu'à l'agence de l'eau.

Il est constitué en syndicat à la carte avec des compétences obligatoires et d'autres facultatives.

1- Socle commun de compétences exercées pour tous les membres du SMBGP

Pour mettre en œuvre son objet, le Syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère **d'intérêt général ou d'urgence** et relevant des missions composant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (**GeMAPI**), définies aux items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

- aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- défense contre les inondations et contre la mer
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

2- Compétences à la carte exercées au choix des membres du SMBGP

Les compétences facultatives du Syndicat sont ouvertes aux membres adhérant aux compétences obligatoires.

Elles sont les suivantes :

- item 11° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- item 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin, ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique

Le SMBGP est également habilité à réaliser des prestations de services et des opérations de mandat pour le compte de tiers. Ces opérations visent **toute action en lien avec la gestion des cours d'eau et de leurs milieux associés : études, exécution et exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations.**

La GeMAPI exercée par le SMBGP n'enlève rien aux obligations des propriétaires riverains privés, des cours d'eau.

Hormis pour les 110 kilomètres de gave de Pau de notre territoire classés en **Domaine Public Fluvial** et gérés par l'Etat, les propriétaires riverains sont responsables de l'entretien régulier des cours d'eau jusqu'à la moitié du lit, dans le but de (article L215-14 du code de l'environnement) :

- **maintenir un profil d'équilibre assurant le libre écoulement des eaux**
- **contribuer au bon état écologique par enlèvement des embâcles, débris, atterrissements, par élagage ou recépage de la végétation en rive.**

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le

ID : 064-200067262-20231102-231102_06_ENV-DE



LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU

Le comité syndical s'est réuni 4 fois en 2022 pour environ 9 heures de débats et 30 délibérations.

Les élus du SMBGP pour la période 2020-2026 :

Le comité syndical est composé de 32 délégués titulaires et de 32 délégués suppléants répartis comme suit :



Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) : 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants



Communauté de communes Lacq-Orthez (CCLO) : 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants



Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) : 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants



Communauté de communes du Nord-Est Béarn (CCNEB) : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants



Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant



Communauté de communes du Haut-Béarn (CCHB) : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant



Communauté de communes du Béarn des Gaves (CCBG) : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant



Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CCPOA) : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le
ID : 064-200067262-20231102-231102_06_ENV-DE



Les élus

Le Président :
Michel CAPERAN, adjoint au maire de la commune de Pau, conseiller communautaire à la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Les vice-présidents :
- Philippe ARRIAU, 1^{ère} vice-président du Syndicat, Maire de la commune de Vielleségure et conseiller communautaire à la Communauté de communes Lacq-Orthez
- Alain CAPERET, 2nd vice-président du Syndicat, Maire de la commune de Montaut et conseiller communautaire à la Communauté de communes du Pays de Nay

Le Bureau

Le Bureau est composé du Président, des 2 Vice-Présidents et de 6 membres élus parmi les délégués syndicaux :

Président
Michel CAPERAN CAPBP

1^{er} vice-président
Philippe ARRIAU CCLO

2^{ème} vice-président
Alain CAPERET CCPN

Membres
Bernard MARQUE CAPBP
Roger PEDEFLOUS CAPBP
Anne-Lise GENNEVOIS CCLO
Michel CAZET CCPN
Bernard MASSIGNAN CCNEB
Marc BEGORRE CATLP

Les délégués syndicaux titulaires

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES
Michel BERNOS
Michel CAPERAN
Jérôme CAZENAVE
Jean-Marc DENAX
Victor DUDRET
Didier LARRIEU
Bernard MARQUE
Claude MORLAS
Roger PEDEFLOUS
Xavier POURTAU
Yves VERDIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY
Bruno BOURDAA
Alain CAPERET
Serge CASTEIGNAU
Michel CAZET
Jean-Jacques LAFFITTE
Hubert VIGNAU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN
Bernard MASSIGNAN
Henri SOUSBIELLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ
Philippe ARRIAU
Daniel BIROU
Gérard DUCOS
Anne-Lise GENNEVOIS
Michel LABOURDETTE
Michel LAURIO
Gilles LEVEQUE
Jean-Jacques SENSEBE
Jérôme TOULOUSE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES
Marc BEGORRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN
Henri HONDET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES
Patrice LALANNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS
Bernard DUPONT

1.5- L'équipe

du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau est composée de 8 agents :

sous la présidence de
Michel CAPERAN



Henri PELLIZZARO
Directeur



Anaïs BOUTIN
Animatrice du Programme
d'Actions et Prévention
des Inondations



Loïcia PRAT
Responsable administratif
et financier



Luc BERNIGOLLE
Technicien GeMAPI



Maxime PRAT
Technicien GeMAPI



Eric LOUSTAU
Ingénieur GeMAPI



Guillaume TOURNADRE
Animateur prévention des inondations



Camille FORNER
chargée de mission PAPI et
diagnostics de vulnérabilité



1.6- Le Bilan financier

Les principales ressources financières du SMBGP sont constituées par les cotisations de ses membres et les subventions des organismes publics comme l'agence de l'eau, la Région Nouvelle Aquitaine, l'Etat ou encore l'Europe. Accessoirement, des participations diverses

lorsque des opérations sont menées pour le compte (et à la charge) de tiers.

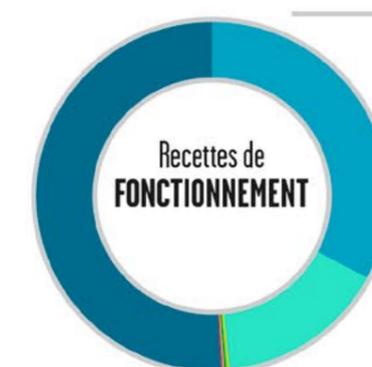
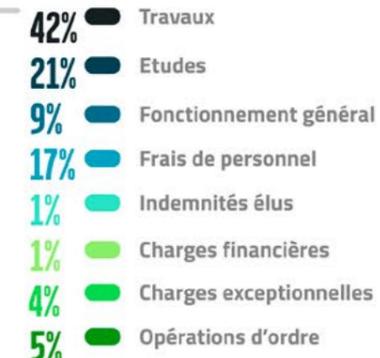
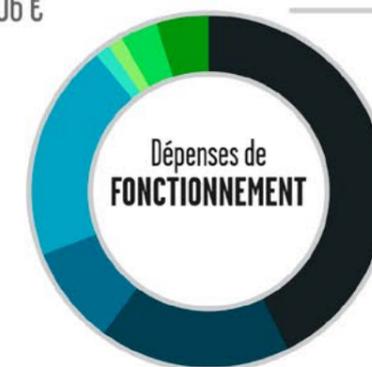
Le cumul des dépenses de fonctionnement et d'investissement s'élève à 2 545 771 € sur l'année 2022, dont 1 433 288 € sur les différents programmes opérationnels. Les contributions des membres ont été de 1 896 074 €. Les subventions perçues en 2022 représentent 850 228 €, somme à laquelle il convient d'ajouter 578 616 € de subventions non encore perçues compte-tenu de l'avancée des programmes. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2022. Les chiffres et résultats présentés ci-après proviennent du projet de compte administratif, c'est à dire du budget 2022 qui sera clôturé et validé par les élus du SMBGP en juin 2023.

Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le 09/11/2023
ID : 064-200067262-20231102-231102_06_ENV-DE

Fonctionnement

DEPENSES : 2 180 837 € / RECETTES : 3 014 943 €

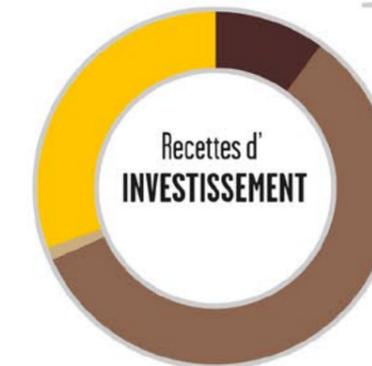
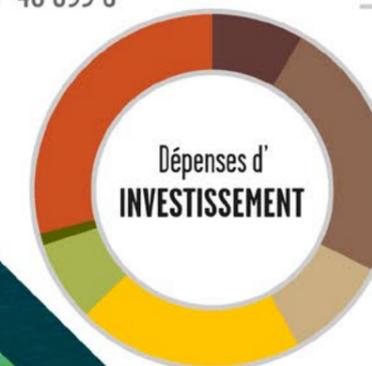
RESULTAT : 834 106 €



Investissement

DEPENSES : 364 934 € / RECETTES : 316 875 €

RESULTAT : - 48 059 €



1.7- Les partenaires

La mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée de l'espace rivière à la bonne échelle nécessite des partenariats étroits avec l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. C'est la raison pour laquelle le SMBGP s'appuie sur divers partenaires institutionnels et locaux.



L'Union Européenne, via son dispositif FEDER, finance également certaines opérations menées par le SMBGP.



Les services décentralisés de l'Etat - Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) des Pyrénées-Atlantiques, des Landes et des Hautes-Pyrénées, Office Français de la Biodiversité (OFB), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) - assurent leur rôle d'accompagnement technique, d'instruction des dossiers et de contrôle.

Les représentants des usagers - Chambres d'agriculture, Chambres de commerce et d'industrie et particulièrement la Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ainsi que les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) - participent à l'élaboration des programmations et au suivi de certaines actions.

L'agence de l'eau Adour Garonne, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département des Pyrénées-Atlantiques participent régulièrement aux choix techniques proposés et accompagnent financièrement les études et les travaux. Sans leur soutien, de nombreux projets ne pourraient pas être concrétisés.

BILAN
DE L'ANNEE
2022

Parmi les 900 km de
cours d'eau principaux
que couvre le SMBGP

le gave de Pau, avec ses dimensions et son mode de fonctionnement, tient une place à part qui nécessite une approche spécifique et des moyens différents de ceux utilisés pour ses affluents. C'est la raison pour laquelle la présentation qui suit est divisée en 2 chapitres :
le gave de Pau et les affluents.

2.1

LE GAVE DE PAU

2.1.1- Suivi annuel du gave de Pau

Le gave de Pau fait l'objet d'un suivi via les observations de terrain effectuées par le service technique du SMBGP ainsi que par le biais des retours d'informations et de demandes en provenance des EPCI-FP, des communes et des riverains.

Par ailleurs, le SMBGP exerce une compétence d'assistance technique auprès de ses adhérents ou de tiers. Chaque visite, suite à la sollicitation d'un tiers public ou privé, fait l'objet d'un compte-rendu. Les missions effectuées dans ce cadre sont détaillées de manière synthétique dans l'illustration ci-après.

Y sont notamment indiqués :

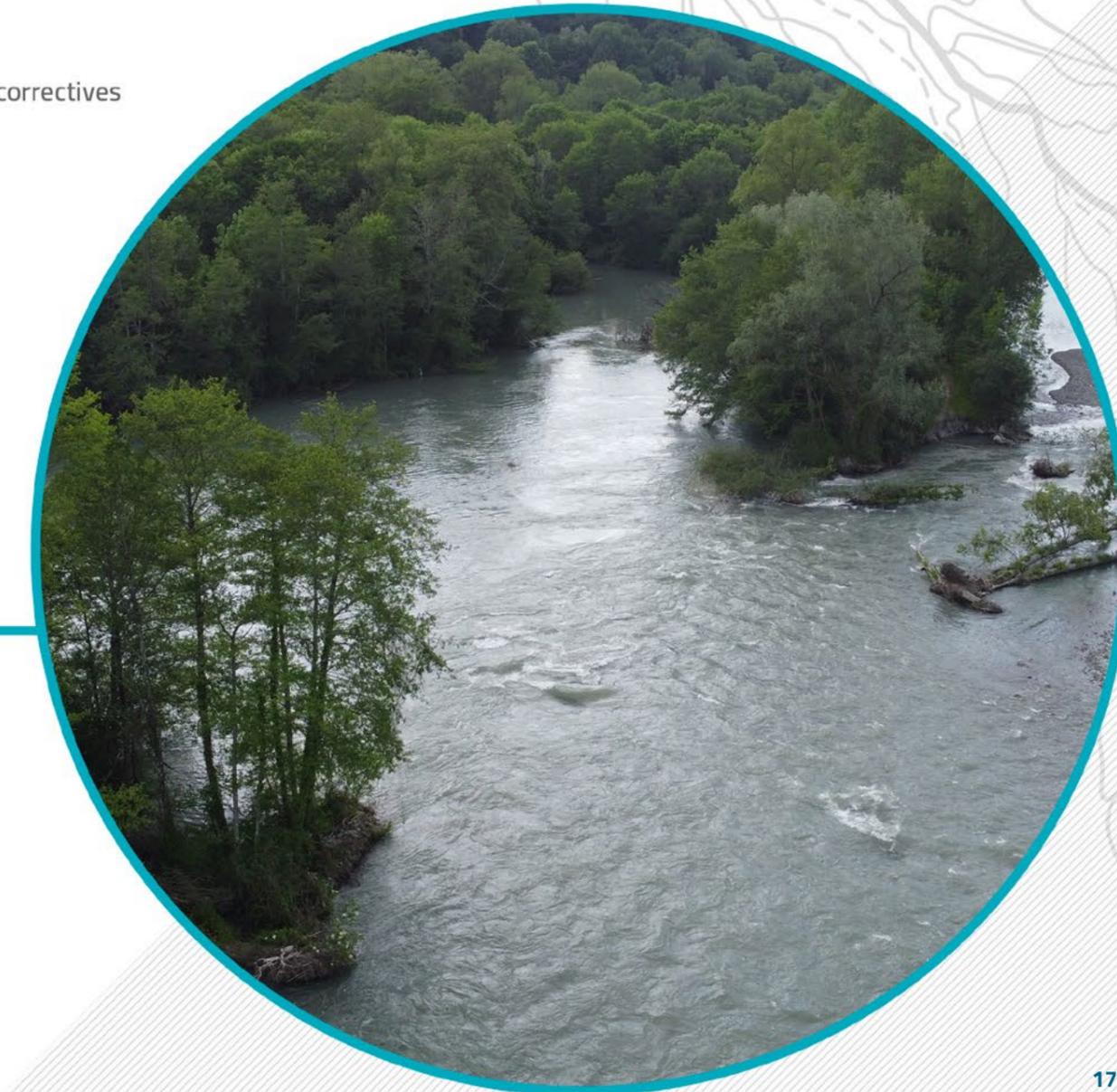
- les diagnostics préparatoires : il s'agit de différentes visites terrain nécessaires à l'élaboration des programmes annuels de travaux
- les expertises : suite à la sollicitation d'un tiers ou dans le cadre de problématiques particulières (crues, érosion etc.)
- le suivi de l'état des cours d'eau et des points singuliers.

Le nombre d'interventions a triplé par rapport à 2021 avec 68 déplacements. En effet, de nombreuses expertises et diagnostics préparatoires aux travaux ont été nécessaires, particulièrement en début d'année suite aux crues morphogènes à l'origine de multiples problématiques. Les nombreux chantiers engagés en 2022 ont également sollicité fortement l'équipe technique du SMBGP pour la planification et le dimensionnement des opérations. La fin de l'année a davantage été consacrée au suivi des points singuliers (zones humides, frayères, gravières...) traités ou restant à traiter.



Exemple d'expertise :

Analyse, suivi et dimensionnement des actions correctives à engager suite à la capture du gave de Pau par la gravière de Baliros



2.1.2- Synthèse de l'état du gave de Pau

A l'exception du mois de janvier 2022, durant lequel une crue importante s'est produite un mois jour pour jour après celle déjà forte de décembre 2021, l'hydrologie est restée déficitaire par rapport à la moyenne interannuelle. Globalement, le gave de Pau a connu 21% d'écoulement en moins qu'une année dite « normale ». Notion qui n'a probablement désormais plus vraiment de sens au regard des changements rapides aujourd'hui constatés.

Les effets conjugués des 2 crues qui se sont succédées ont eu un effet important sur la mobilité du gave de Pau et le transport sédimentaire. Plusieurs zones d'érosion de berge se sont produites à l'amont comme à l'aval avec parfois des conséquences fortes. Ainsi, dans le secteur de Baliros, le gave de Pau a été partiellement capturé par une ancienne gravière ; en raison des conséquences qu'une défluviation totale du cours d'eau pouvait entraîner, il a été nécessaire de mettre en œuvre des mesures conservatoires avant une intervention d'ampleur à l'étiage. Un kilomètre en amont, sur la commune de Bordes, le gave de Pau s'est déplacé latéralement de 200 m en scindant un méandre pour retracer son nouveau lit. Enfin, plusieurs protections de berges, particulièrement au droit de gravières, ont fortement été attaquées et ont nécessité des reprises.

Force est de constater que ce phénomène de **divagation**, réactivé suite aux crues de 2012 et 2013, est toujours présent 10 ans après. La répétition de crues morphogènes à la dynamique particulière, avec des variations de débits très brusques, nécessite une approche adaptée **d'accompagnement**. C'est la raison pour laquelle l'étude du **transport sédimentaire** du gave de Pau a été engagée en 2021. Elle va fournir les principales orientations d'une gestion cohérente, sectorisée par tronçons de fonctionnement homogène avec une attention particulière aux risques parfois considérables que représentent certaines des **19 gravières bordant le gave de Pau** sur les 110 km gérés par le SMBGP.

Au-delà de cette mobilité, le fait marquant de l'année 2022 sur le gave de Pau est la faiblesse de son écoulement sur 11 mois de l'année. Son débit est passé en dessous du seuil de 20 m³/s à Orthez (débit d'objectif d'étiage) pendant 25 jours entre juillet et septembre. L'écoulement a été déficitaire de 39% par rapport à la moyenne (2000-2021) sur la période allant de juin à octobre.

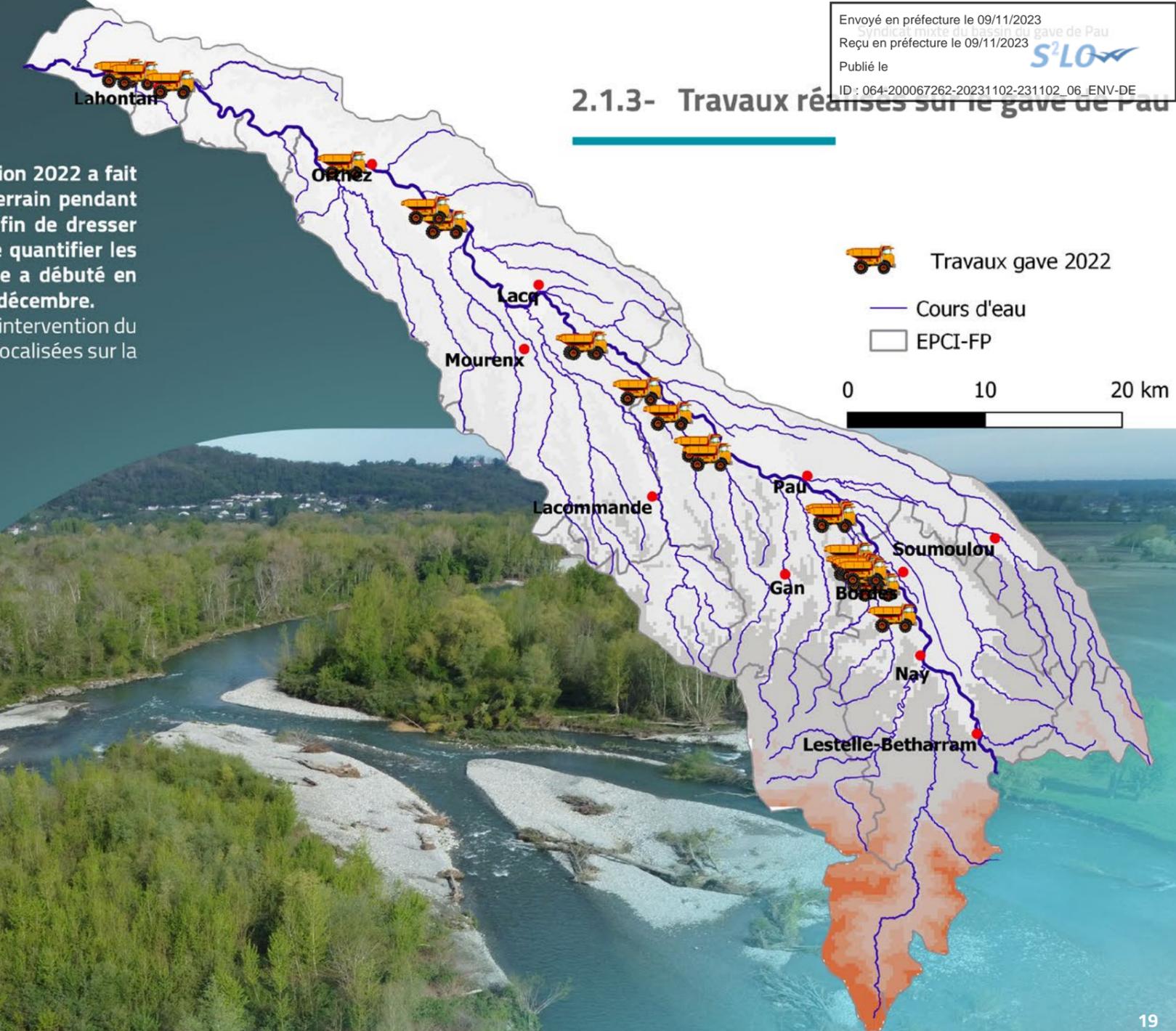
Les apports naturels qui permettent habituellement le maintien d'un certain débit du cours d'eau (fonte des neiges en début de période estivale, puis soutien par les sources des Pyrénées et la nappe d'accompagnement) n'ont pas suffi à limiter la **sévérité de cet étiage**. Il convient toutefois de noter que la production hydroélectrique en provenance des Hautes-Pyrénées (lâchers à partir de barrages) a apporté un complément de débit au gave de Pau béarnais. En raison de la faiblesse des écoulements naturels, ces apports ont fait varier, certes modestement, mais quotidiennement les débits.

Les crues régulières, violentes, et les étiages marqués mettent à mal les **annexes fluviales** particulièrement riches le long du gave de Pau. Un partenariat étroit est mis en place avec la fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques pour recenser les sites et mettre en œuvre des actions spécifiques, notamment autour d'une espèce endémique de brochet.

L'objectif est de reconnecter, dans certaines conditions, ces annexes au gave de Pau pour diverses situations hydrologiques afin de maintenir un fonctionnement apte à préserver ou restaurer cette **biodiversité**.

2.1.3- Travaux réalisés sur le gave de Pau

Le programme de gestion 2022 a fait l'objet de relevés de terrain pendant le premier semestre afin de dresser un état des lieux et de quantifier les besoins. Le programme a débuté en juin et s'est achevé en décembre. Les différentes zones d'intervention du programme 2022 sont localisées sur la carte ci-contre.



2.1

2.1.3- Travaux réalisés sur le gave de Pau suite

LE GAVE DE PAU

La mobilisation d'une enveloppe conséquente s'est révélée nécessaire pour d'une part, mettre en œuvre les opérations prioritaires identifiées depuis plusieurs années et d'autre part, apporter les mesures correctives indispensables suite aux divagations importantes du gave de Pau au droit d'enjeux forts comme les anciennes gravières.

Plusieurs entreprises sont intervenues sur de nombreux sites (Boeil-Bezing, Baliros, Assat, Meillon, Aressy, Laroin, Abos, Sarpourenx, Orthez, Lahontan, Labatut...) pour enlever des embâcles. Le site de Boeil-Bezing est celui qui en concentrait le plus grand nombre, avec près de 60 sujets évacués.

Le chantier le plus important de l'année 2022 s'est concentré sur la capture du gave de Pau par la gravière de Baliros. De nombreux échanges avec les services de l'Etat se sont révélés nécessaires pour valider le mode opératoire proposé. En raison de la morphologie de cette gravière, de sa profondeur par rapport au lit du cours d'eau et de la capture par l'aval, c'est une opération de comblement partiel et fermeture « fusible » qui a été retenue. 20 500 m³ d'alluvions ont été mobilisés pour opérer un transfert/réinjection afin de réduire la différence de profondeur avec le lit mineur du gave de Pau et combler la brèche d'une centaine de mètres. En cumulant toutes les opérations annexes, l'enveloppe consacrée à ce site s'est élevée à 243 000 €. S'il l'on ajoute à cette opération le travail sur les atterrissements et le renforcement des épis de protection de la gravière d'Aressy, ainsi que le renforcement de la berge (enrochements et tunage) au droit de la gravière d'Abos, ce sont 405 000 € qui ont été consacrés aux mesures correctives au droit de ces anciens sites exploités sur ce seul exercice.

Quatre autres importants chantiers sur du traitement d'atterrissement et de la re-chenalisation ont été mis en œuvre à Boeil-Bezing, Artiguelouve, Sarpourenx et Lahontan-Labatut.

Enfin, dans la continuité des actions développées lors des précédents exercices, le partenariat avec la fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques s'est poursuivi avec la restauration de zones humides et de frayères sur Argagnon ainsi qu'un site d'une remarquable qualité dans la saligue de Siros.

Les travaux 2022

sur le gave de Pau en quelques chiffres :

38 400 m³

d'arasement et mobilisation d'atterrissements (chenalisation, remobilisation des écoulements...)



69 550 m²

de gestion sélective de la végétation des bancs d'atterrissements fixés



6 000 m²

de frayères restaurées



210 embâcles d'importance traités

39 abattages préventifs



3300

tonnes d'enrochements en entretien de protections de berges d'intérêt général



500 m

de ripisylves restaurées



Une enveloppe de 736 000 € mobilisés

55% SMBGP GeMAPI

28% Agence de l'eau Adour Garonne

17% Région Nouvelle-Aquitaine

Quelques exemples de réalisation :

2.1

LE GAVE DE PAU

Mise en sécurité de l'ancienne gravière de Baliros

Embâcle amont Assat

Gestion atterrissement Boeil Bezing

2.1.4- Etudes sur le gave de Pau

Le SMBGP s'est engagé dans une mission de mise à jour de la connaissance au travers d'études ayant essentiellement une vocation opérationnelle pour la bonne gestion du cours d'eau. Les principales actions mises en œuvre à ce titre durant l'année 2022 sont synthétisées ci-après.

A la suite de diverses études qui ont permis une amélioration substantielle de la connaissance du risque inondation du gave de Pau tenant compte de la récurrence des derniers épisodes de crues, l'analyse détaillée du transport des sédiments sur les 110 km de gave de Pau gérés par le SMBGP a été poursuivie. Ce sujet occupe une part majoritaire dans les programmes annuels de travaux engagés et suscite de nombreuses interrogations quant à sa dynamique et aux conséquences qu'il peut avoir sur la divagation du cours d'eau ainsi que sur les inondations.

Etude du transport solide du gave de Pau – définition d'une gestion opérationnelle (Lestelle-Bétharram à Cauneille)

OBJECTIFS

- Analyse de la charge solide du gave de Pau actuelle et impacts sur son mode de fonctionnement, particulièrement les modalités de transit
- Identification des perturbations éventuelles du transport solide
- Analyse du lien entre fonctionnement hydromorphologique et état des habitats naturels, faune et flore inféodés au gave de Pau
- Identification des tendances évolutives à long terme
- Propositions de modalités de gestion opérationnelle de la charge solide face aux perturbations actuelles
- Proposition de modalités d'accompagnement à long terme des tendances évolutives du gave de Pau

AVANCEMENT

- Proposition d'une première version du plan de gestion (plan d'accompagnement dynamique) du transport solide, incluant la localisation, la justification et le quantitatif des interventions :
 - sur le stock alluvial d'atterrissements
 - sur les actions permettant d'éviter la rétraction de la bande active nécessaire à la mobilité latérale du gave de Pau
 - sur la gestion des secteurs goulets d'étranglement sédimentaires (zones de blocage/ralentissement du transfert de la charge solide)
 - sur la gestion du risque de capture par les gravières (18 plans d'eau qualifiés à risque)
 - la gestion des embâcles sur le lit mineur en fonction de l'impact sur le transport solide
- Proposition d'une méthodologie de suivi dynamique permettant de mesurer l'évolution morphologique du gave de Pau en fonction des crues et la réadaptation continue des actions de gestion

PRESTATAIRES

HYDRETUDES, SYNTEGRA et CALLIGEE

BUDGET

Montant total : 214 752 € TTC

Subventions € TTC : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

Le plan de gestion du transport solide doit permettre de mettre en œuvre **des solutions opérationnelles** efficaces et pertinentes pour restituer la fluidité nécessaire au transfert naturel des matériaux vers l'aval, **tout en tenant compte des milieux naturels inféodés au gave de Pau.**

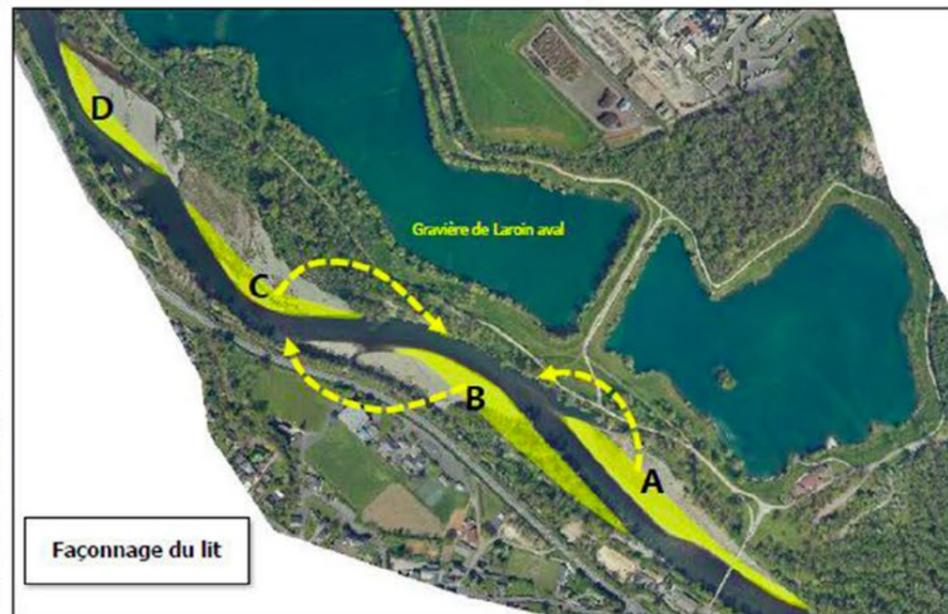
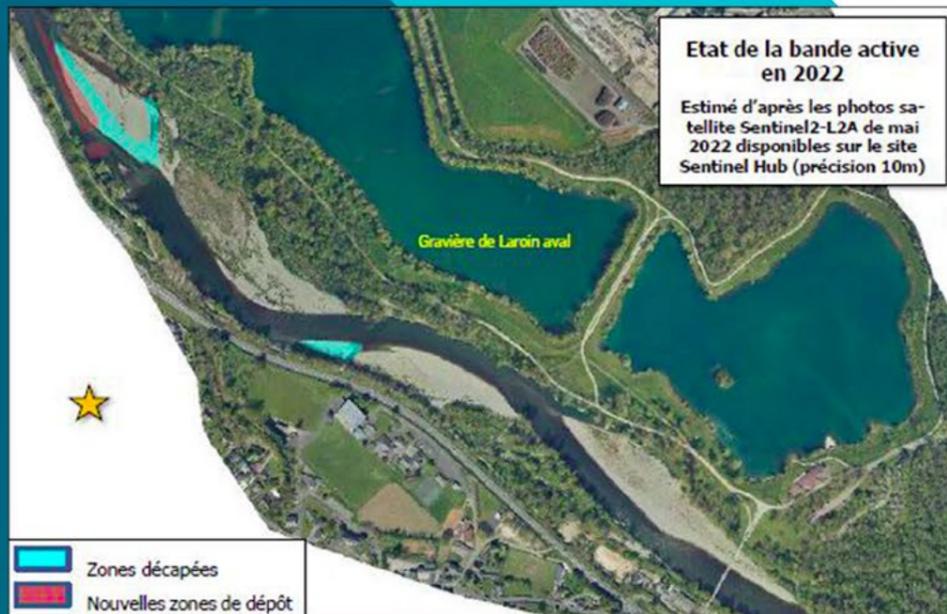
Ces actions tiendront compte également de la **tendance évolutive** du fonctionnement de ce cours d'eau, dans le contexte du **changement climatique**. Elles seront adaptatives au fur et à mesure de l'évolution impulsée par les crues.

Ce plan de gestion s'inscrit dans l'espace de bon fonctionnement du gave de Pau. Il vise à calibrer les interventions afin de :

- restituer autant que possible la dynamique naturelle latérale et en long du gave de Pau
- favoriser la reconquête et la préservation des milieux aquatiques inféodés au cours d'eau (saligues, annexes hydrauliques, zones humides...) et les continuités écologiques
- favoriser la résilience du territoire face aux crues et aux inondations par la préservation/reconquête des champs d'expansion des débordements et des boisements de berge.

La mise en œuvre de ce plan de gestion se fera dans le cadre d'un partage des objectifs et d'actions collectives avec les différents usagers/intervenants du cours d'eau (collectivités, institutions règlementaires, monde agricole, exploitants de gravières, hydroélectricité, associations environnementales, Fédérations de pêche, sports nautiques, chasse etc.).

HYDRETUDES Etude du transport solide du gave de Pau



Façonner la morphologie du lit : travailler les structures alluvionnaires et recentrer le chenal

Zone A : Arasement et déblaiement au niveau du fil d'eau pour élargir et recentrer le chenal. Le volume de matériaux à déblayer est estimé à 7 500 m³. Nous proposons de réinjecter ces matériaux dans l'encoche d'érosion aval (rive droite). Cela permettra de former une protection de berge fusible en avançant le bord de la berge d'environ 15 m.

Zone B : Arasement et déblaiement au niveau du fil d'eau pour élargir et recentrer le chenal. Le volume de matériaux à déblayer est estimé à 19 600 m³. Nous proposons de réinjecter ces matériaux en glaciis le long de la berge de rive gauche qui subit l'érosion du cours d'eau (position d'extrados, zones protégées par des épis ou enrochements, érosions ponctuelles des zones non protégées).

Zone C : Arasement et déblaiement au niveau du fil d'eau pour élargir et recentrer le chenal. Le volume de matériaux à déblayer est estimé à 9 200 m³. Nous proposons de réinjecter ces matériaux dans l'encoche d'érosion amont (rive droite). Cela permettra de former une protection de berge fusible en avançant le bord de la berge d'environ 15 m.

Zone D : Correspond au nouvel îlot central qui s'est formé en 2022. Une surveillance devra être mise en place pour éviter sa végétalisation. L'îlot pourra d'ores et déjà être scarifié afin de faciliter sa reprise lors des prochaines crues.

En résumé : 16 700 m³ viendront conforter l'érosion de rive droite, ils proviendront des zones A et C. La rive gauche sera protégée par un glaciis de berge dont les matériaux proviendront de la zone B.

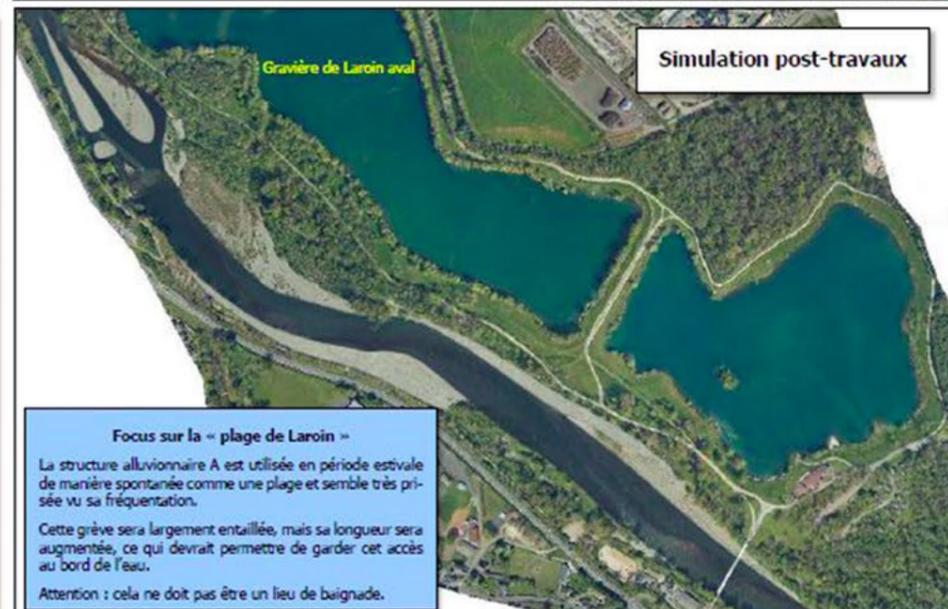


Figure 27 : Façonnage du lit et évitement de la capture du gave de Pau béarnais par la gravière de Laroin

2.1

LE GAVE DE PAU

FOCUS

C'est quoi un SAGE ?

C'est un **outil de planification à portée réglementaire**, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à **concilier** la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture etc.) et la protection des milieux aquatiques. Il repose sur une **démarche volontaire de concertation entre les acteurs locaux**.

Le SAGE est **élaboré** collectivement **par les acteurs de l'eau du territoire** regroupés au sein d'une assemblée délibérante : la **commission locale de l'eau (CLE)**. Véritable noyau décisionnel, la CLE, présidée par un élu local, se compose de **trois collèges** : les collectivités territoriales (au moins 50% des membres), les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations etc. - au moins 25% des membres), l'Etat et ses établissements publics (le reste des membres).

Pour atteindre les objectifs et respecter les préconisations du SAGE, la CLE s'appuie sur une **structure porteuse** (collectivité) pour assurer son secrétariat et son animation ainsi que la maîtrise d'ouvrage des études et travaux etc.

Le SAGE comprend :

- un **plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD)** qui fixe les objectifs, orientations et dispositions du SAGE et ses conditions de réalisation. Il est **opposable aux pouvoirs publics** : tout programme, projet ou décision prise par l'administration, directement ou indirectement, dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques doit être compatible avec le PAGD ;
- un **règlement**, qui édicte les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés dans le PAGD. Il est **opposable aux tiers** : tout mode de gestion, projet ou installation de personnes publiques ou privées doit être conforme avec le règlement.

En synthèse, il s'agit d'un **outil puissant localement, en capacité de régler les conflits d'usage et éventuellement de renforcer les contraintes, via des règles locales, pour une meilleure préservation de la ressource en eau.**

Cet outil a pour effet de renvoyer vers les acteurs du territoire la **responsabilité de décisions parfois complexes à faire accepter et la recherche du consensus**



2.1.4- Etudes sur le gave de Pau

Sur un périmètre englobant l'ensemble du gave de Pau depuis sa source à Gavarnie ainsi que l'intégralité de ses affluents et les 10 km de gaves réunis après la confluence avec le gave de l'Oloron jusqu'à leur exutoire dans l'Adour, une réflexion a été engagée avec l'ensemble des acteurs du bassin pour une gestion dite intégrée de l'eau.

En effet, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne 2010-2015 puis 2016-2021 ont ciblé le bassin des gaves (Pau, Oloron, Saison) comme territoire où l'élaboration d'un outil de gestion intégrée de l'eau, type Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), est nécessaire sans que ce territoire ait engagé de démarche de constitution d'un tel schéma.

Le projet de SDAGE 2022-2027 recommande que l'ensemble du bassin Adour-Garonne soit couvert par des SAGE d'ici à 2027.

Un peu d'histoire :

En 2009-2010, le Syndicat mixte pour le développement rural de l'arrondissement d'Argelès-Gazost (SMDRA aujourd'hui transformé en PETR Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves) engage une animation pour la mise en place d'une gestion intégrée (SAGE, contrat de rivière, contrat de bassin) du bassin des gaves. A la suite de plusieurs rencontres avec les acteurs et sur la base d'une étude sous maîtrise d'ouvrage « agence de l'eau » conduite en 2005, le bassin du gave de Pau ressort comme une entité à part entière, qu'il convient de séparer des gaves d'Oloron et du Saison, et sur laquelle le scénario SAGE n'est pas retenu. La structuration de la maîtrise d'ouvrage rivière dans les Pyrénées-Atlantiques constituant un préalable nécessaire à toute démarche de gestion à l'échelle des bassins amont (65) et aval (64-40) du gave de Pau. Le lancement d'actions communes est toutefois retenu, mais pas mis en œuvre pour deux raisons principales.

La fin de l'animation portée par le SMDRA d'une part, et les crues d'octobre 2012 et juin 2013 d'autre part, qui ont constitué un choc pour tout le territoire et mobilisé fortement les acteurs œuvrant sur les cours d'eau.

En ce qui concerne la gouvernance pour l'exercice de la GeMAPI, l'amont s'est structuré autour du PETR Pays de Lourdes et Vallées des Gaves (PLVG). Dès 2017, les structures intercommunales transfèrent la compétence GeMAPI au PLVG de façon anticipée. L'objectif de cette prise de compétence anticipée est de poursuivre la mise en œuvre des travaux de protection contre les crues suite aux événements de 2012 et 2013. Pour cela, le territoire s'est fédéré autour d'une gouvernance unique afin de mettre en œuvre une solidarité territoriale et de se doter d'une meilleure capacité financière.

Le territoire aval voit l'émergence d'un nouveau syndicat en 2012 : le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP) visant à fédérer les communes et les SIVU historiques dont le Syndicat intercommunal du gave de Pau (structure la plus ancienne créée en 1956 avec les 56 communes de l'axe gave de Pau). A la suite des lois MAPTAM et NOTRE, les 11 structures intercommunales assurant la gestion des rivières sur l'aval du gave de Pau se regroupent autour du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau qui est (à 2 exceptions près) la seule collectivité exerçant la compétence GeMAPI sur l'aval du bassin du gave de Pau.

À l'échelle du bassin de l'Adour, les quatre Départements du bassin fondent en 1978 l'Institution interdépartementale pour l'aménagement hydraulique du bassin de l'Adour. Dans les premières décennies qui ont suivi sa création, cet établissement conduit différentes démarches d'études et de travaux d'aménagement sur le gave de Pau et ses affluents. Devenue « Institution Adour », la structure est reconnue établissement public territorial de bassin en 2007, sur la base de statuts révisés incluant de nouvelles missions relevant du grand cycle de l'eau. Depuis 2018, en sus des quatre Départements membres fondateurs, 33 collectivités sont devenues membres de l'Institution Adour (1 Région, 23 EPCI-FP et 9 syndicats mixtes géomapiens), qui s'est transformée en syndicat mixte ouvert à la carte.

Suite aux récentes évolutions de la maîtrise d'ouvrage GeMAPI sur le bassin du gave de Pau, l'agence de l'eau relance le PLVG et le SMBGP sur la faisabilité d'un SAGE.

Il est convenu que les 2 structures GeMAPI ainsi que l'Institution Adour co-porteraient une étude d'opportunité pour la mise en place éventuelle d'un outil de gestion intégrée du bassin du gave de Pau.

Sur l'aval du territoire (gaves réunis), le Syndicat mixte du bas Adour maritime porteur de la compétence GeMAPI est intégré au comité de pilotage du projet.

L'étude vise à apporter une aide à la décision pour déterminer si la mise en place d'une organisation spécifique, apte à répondre aux enjeux « eau » et aménagement du territoire du bassin du gave de Pau dans un contexte de changement climatique, est nécessaire en complément des démarches existantes ou en cours d'élaboration.

Etude d'opportunité pour un outil de gestion intégrée du bassin du gave de Pau

OBJECTIFS

- Dresser un état des lieux de l'organisation des différents gestionnaires de l'eau (petit et grand cycle)
- Identifier les outils de planification de l'urbanisme (SCOT, PLUi...) supra-communaux et les structures porteuses
- Lister les acteurs socioprofessionnels et institutionnels directement concernés par le domaine de l'eau
- Analyser les relations entre l'ensemble de ces protagonistes et leurs attentes quant à l'évolution des organisations en place
- Identifier, décrire et qualifier les enjeux « eau » et aménagement du territoire
- Faire ressortir les problématiques, les hiérarchiser et les mettre en perspective avec les effets attendus du changement climatique
- Recueillir les attentes des acteurs du territoire et leur ressenti par rapport aux enjeux/problématiques
- Analyser les outils de gestion intégrée de l'eau « adaptés » au bassin du gave de Pau
- Proposer, analyser et comparer des scénarii d'organisation répondant aux problématiques et aux attentes du territoire

AVANCEMENT

- Analyse bibliographique
- Portrait du territoire : enjeux, problématiques, acteurs...
- Ateliers de concertation avec l'ensemble des parties prenantes
- Validation des enjeux et problématiques
- Engagement du benchmark

PRESTATAIRES

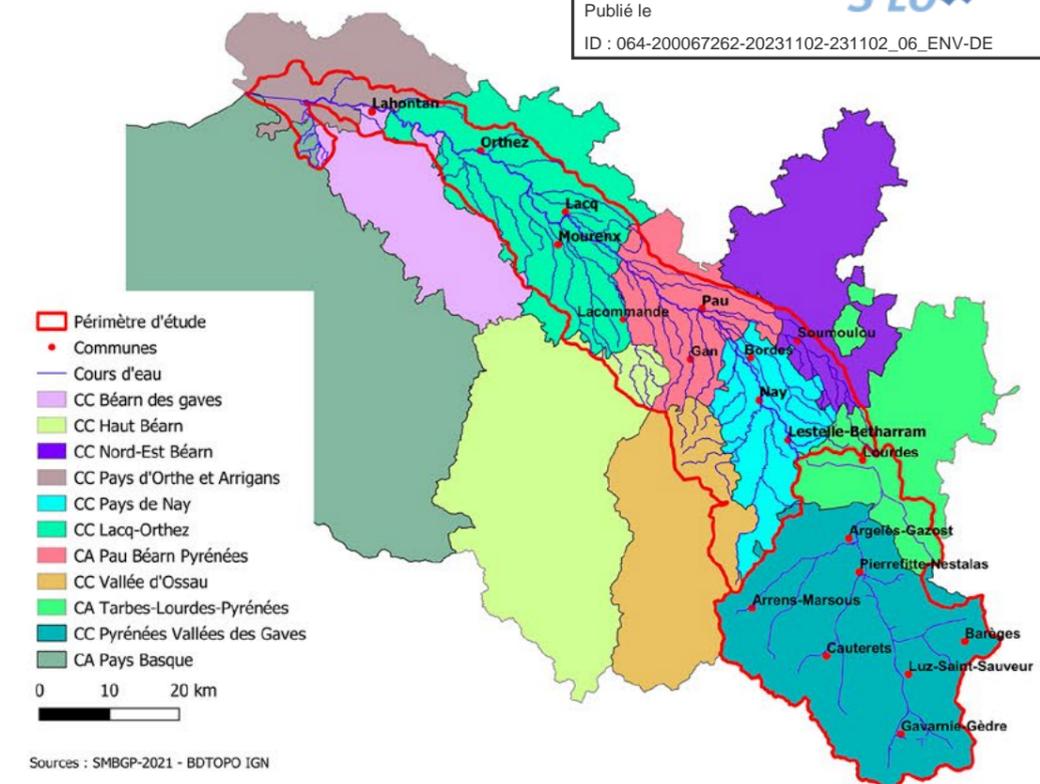
ESPELIA et NOSIKA

BUDGET

Montant total : 112 000 € TTC

Subventions € TTC : 50% agence de l'eau ; 10% Région Nouvelle Aquitaine, 10% Région Occitanie

Participations : 10% Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, 10% Institution Adour



2.2- Affluents du gave de Pau

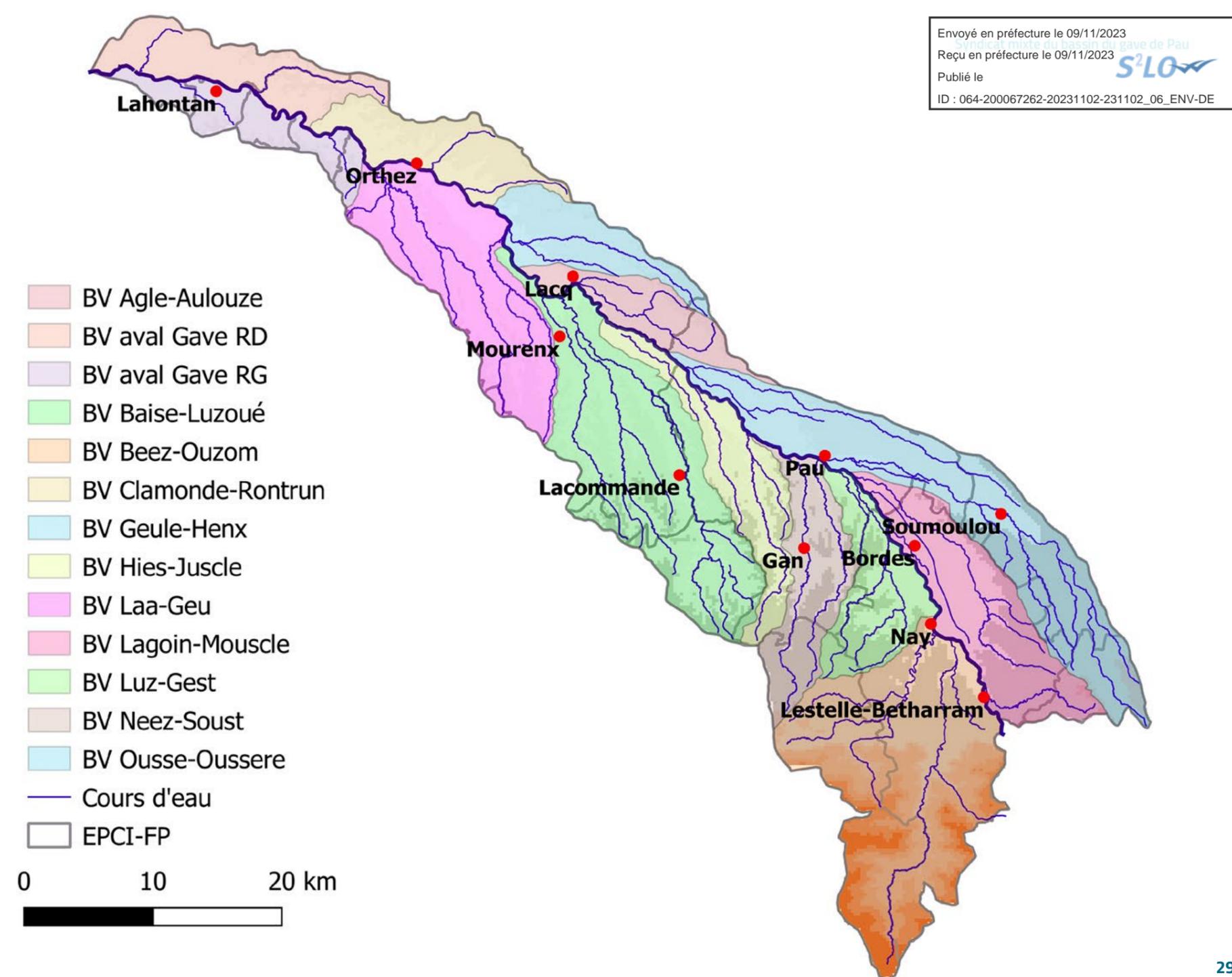
Entre un torrent de montagne comme l'Ouzom ou un cours d'eau comme le Lataillade sur l'aval du territoire, l'hydrologie, le fonctionnement hydraulique, les problématiques et les enjeux en termes de milieux aquatiques sont très différents.

C'est la raison pour laquelle, le SMBGP a choisi d'adapter son organisation et ses actions aux spécificités internes de son territoire.

Cette adaptation s'inscrit dans la continuité de l'organisation historique du territoire, souvent en SIVU traitant un affluent du gave de Pau : différenciation d'unités de gestion cohérentes à l'échelle des bassins versants ou groupement de bassins versants.

L'objectif est, dans un **schéma global de cohérence** piloté par le SMBGP, de mettre en œuvre les **actions** les mieux **adaptées** aux besoins propres de chaque **territoire**.

La carte ci-contre présente les différents bassins versants des principaux groupements d'affluents du gave de Pau sur lesquels le SMBGP décline ses actions de manière différenciée.



L'ensemble des actions relatives au suivi des cours d'eau, aux études engagées et aux travaux effectués sur l'exercice 2022, est récapitulé ci-après.

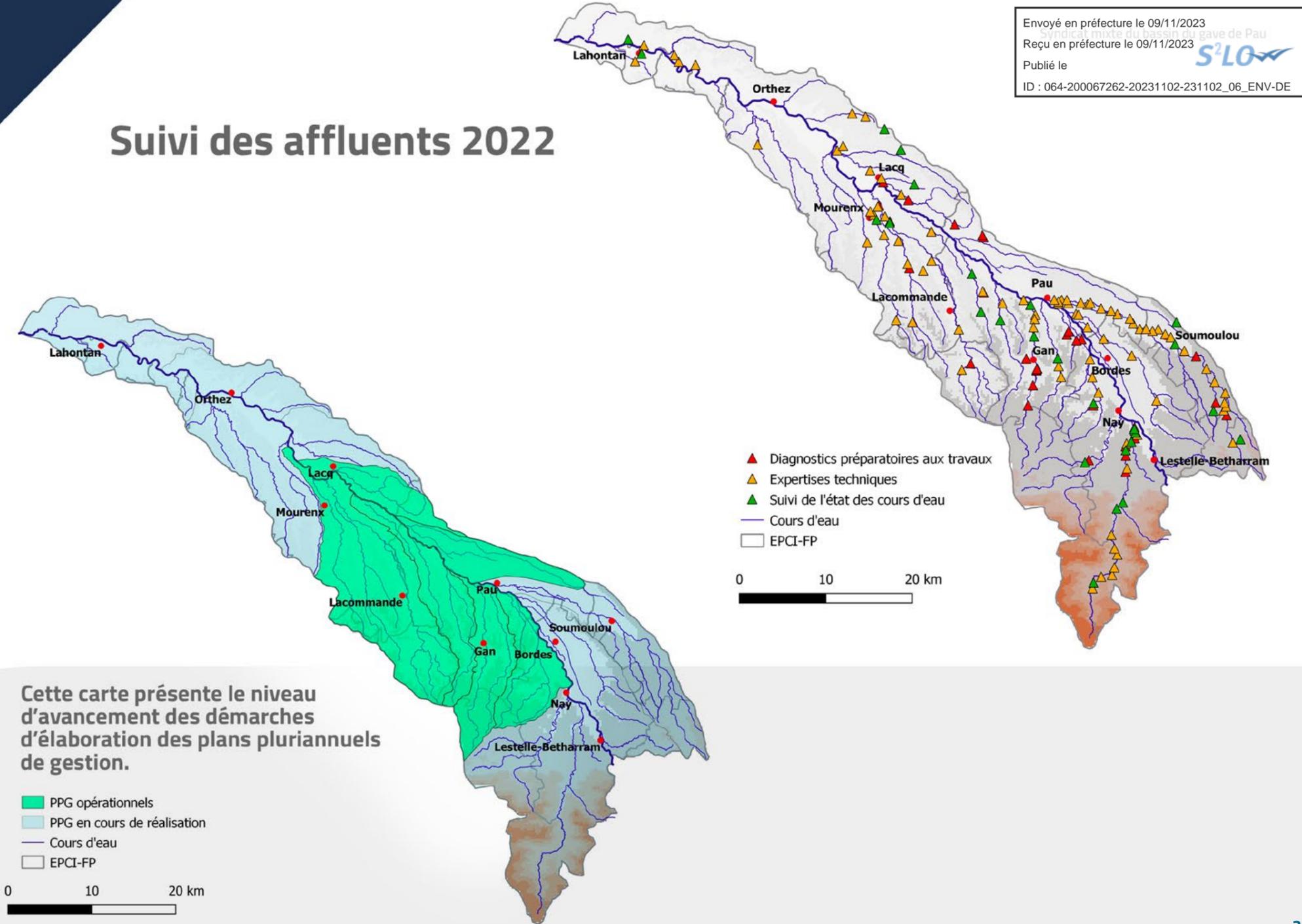
En ce qui concerne les travaux, l'entretien courant des affluents (cours d'eau du domaine privé) ne peut être réalisé par le SMBGP qu'à la condition que les **travaux** soient préalablement **déclarés d'intérêt général (DIG)**. C'est pour cela que, sur l'ensemble des bassins-versants relevant de sa compétence, le SMBGP engage des études pour établir des **plans pluriannuels de gestion** et les DIG correspondantes. Chaque démarche prend entre 1 et 3 ans. Dans l'intervalle, afin de pouvoir intervenir rapidement, le SMBGP produit des documents ponctuels de DIG simplifiées, dites « Warsmann », qui autorisent uniquement les travaux de gestion courante de la végétation et des embâcles sur des linéaires limités.

2.2.1- Synthèse des actions sur les affluents

Les interventions correspondant au suivi annuel des affluents sont classées en 3 catégories :

- Les diagnostics préparatoires : il s'agit de différentes visites terrain nécessaires à l'élaboration des programmes annuels de travaux
- Les expertises, suite à la sollicitation d'un tiers ou dans le cadre de problématiques particulières (crues, érosion...)
- Le suivi de l'état des cours d'eau et des points singuliers.

Elles sont réparties ci-après en fonction des bassins d'affluents concernés.



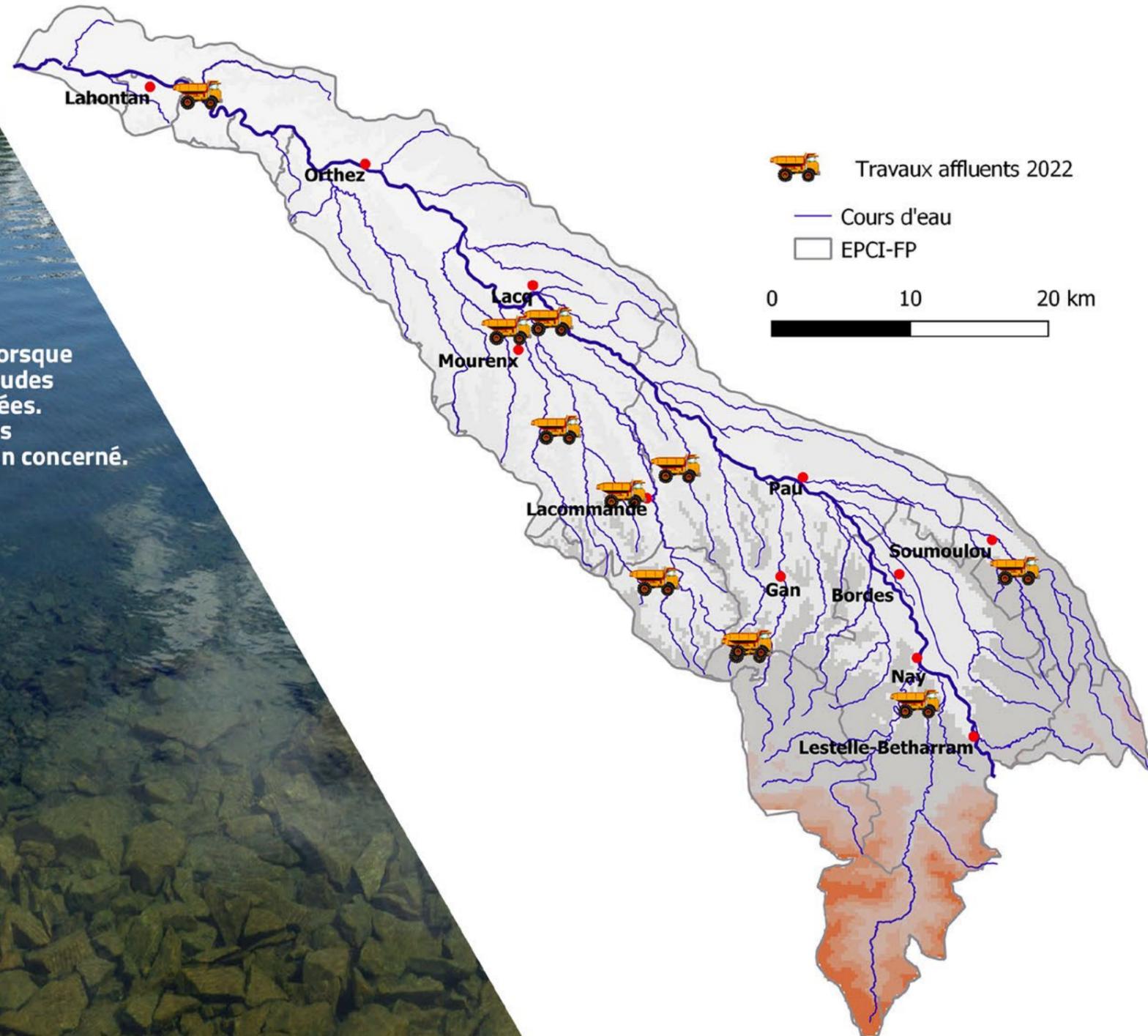
Envoyé en préfecture le 09/11/2023
 Reçu en préfecture le 09/11/2023
 Publié le
 ID : 064-200067262-20231102-231102_06_ENV-DE

Cette carte présente le niveau d'avancement des démarches d'élaboration des plans pluriannuels de gestion.

PPG opérationnels
 PPG en cours de réalisation
 Cours d'eau
 EPCI-FP

AFFLUENTS DU GAVE DE PAU

En complément des études d'élaboration des plans pluriannuels de gestion et lorsque cela était nécessaire, des études hydrauliques ont été engagées. Ces études sont récapitulées ci-contre pour chaque bassin concerné.



Les actions sur les affluents en 2022 à retenir :

Les travaux :

1200 m

d'entretien de berge et de gestion sélective de la ripisylve

900 m

de restauration de berge

26 tonnes

d'enrochements obsolètes déposés

51 embâcles

d'importance traités

400 m³

d'atterrissements arasés

90 000 € mobilisés

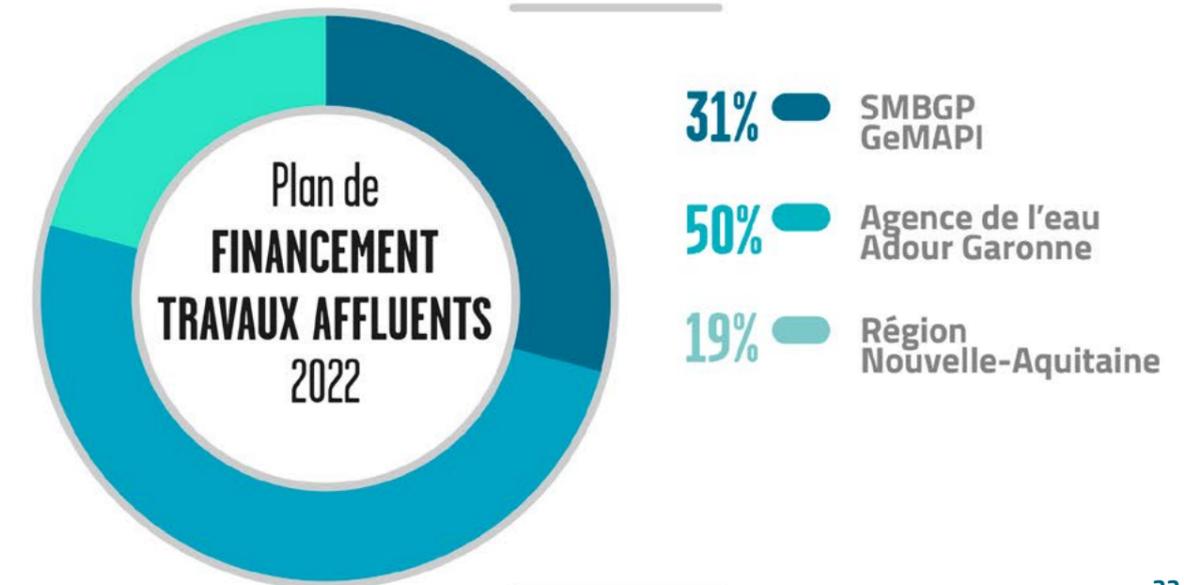
Les études :

9 études

en cours de réalisation pour les plans pluriannuels de gestion des cours d'eau concernant 9 bassins ou groupements de bassins versants, couvrant 700 km de cours d'eau sur 8 EPCI-FP

10 études hydrauliques

de mise à jour de la connaissance des crues, du risque inondation et de propositions d'aménagements de réduction de l'aléa, couvrant 400 km de cours d'eau sur 6 EPCI-FP



2.2.2- Bassin Lagoin-Mouscle

Le Lagoin est un cours d'eau recalibré sur sa partie aval depuis les années 70. **Son débit est soutenu en continu par une prise d'eau dans le gave de Pau, via un canal de dérivation sur Montaut et Coarraze, qui lui apporte un débit plus ou moins constant de l'ordre de 2 m3/s. Un écoulement globalement pérenne est ainsi possible y compris lors d'étiages marqués comme ce fut le cas en 2022.** Sans lien avec cette alimentation, le bassin versant est relativement exposé au risque inondation, mais les hauteurs d'eau sont faibles car les débordements s'étalent sur une largeur importante en raison de la planéité du lit majeur. Le bassin versant de la Mouscle présente un relief plus marqué ainsi qu'une configuration naturelle.

Le SMBGP a particulièrement été mobilisé sur ce bassin durant l'année, avec 5 expertises ou diagnostic pour analyser des problématiques relevées par les riverains ou les communes. Certaines font suite aux crues de décembre 2021 et janvier 2022 qui ont provoqué plusieurs érosions de berge ainsi que des inondations, notamment sur Meillon et Aressy. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les riverains à l'occasion d'échanges individuels et de réunions publiques à l'occasion desquelles ont été présentées les programmes d'intervention mis en œuvre par le SMBGP ainsi que la stratégie de protection contre les inondations retenue.

Etudes :

Etude de définition du programme de gestion des cours d'eau du bassin Lagoin-Mouscle
Secteur d'étude : CCPN, CAPBP

OBJECTIFS

- Etat des lieux des cours d'eau (55 kms cumulés), diagnostic général, identification des points d'amélioration
- Définition d'un programme de travaux de gestion d'entretien d'intérêt général, chiffrage et réalisation du dossier règlementaire de DIG

AVANCEMENT

- Instruction du dossier de demande de DIG par la DDTM

PRESTATAIRE : SCE

BUDGET

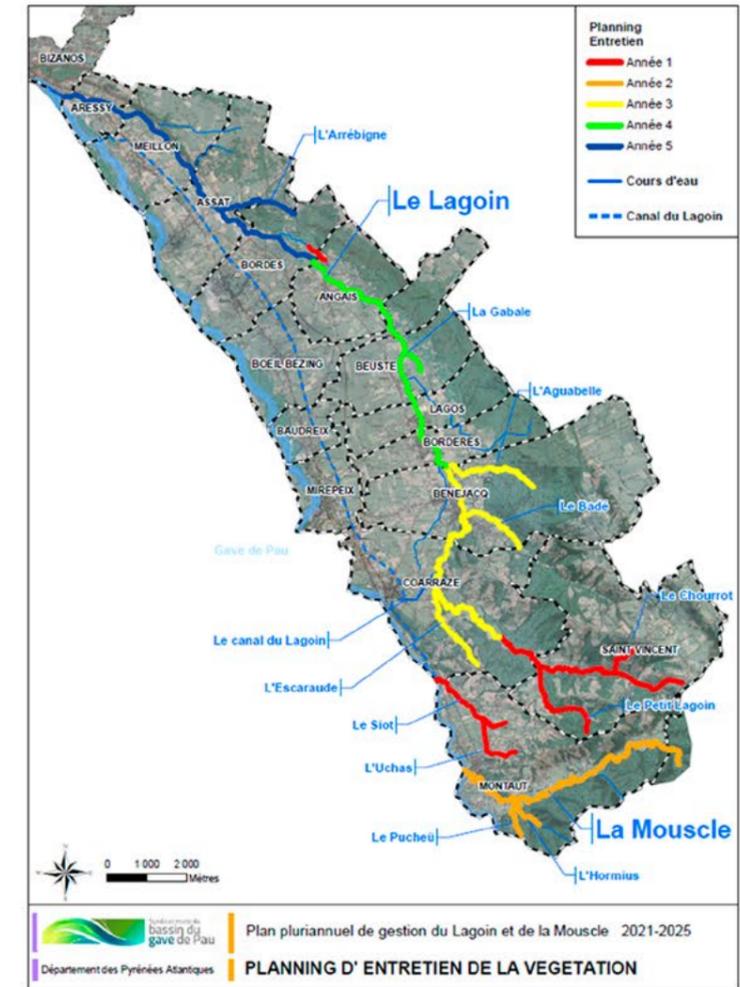
Montant total : 45 000 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

Travaux :

Commune d'Aressy (CAPBP)
Démontage et évacuation des vannes du seuil, pour un coût de 5 100 € TTC

Nombre de diagnostics de vulnérabilité des habitations via le dispositif ALABRI :

1 (Aressy)

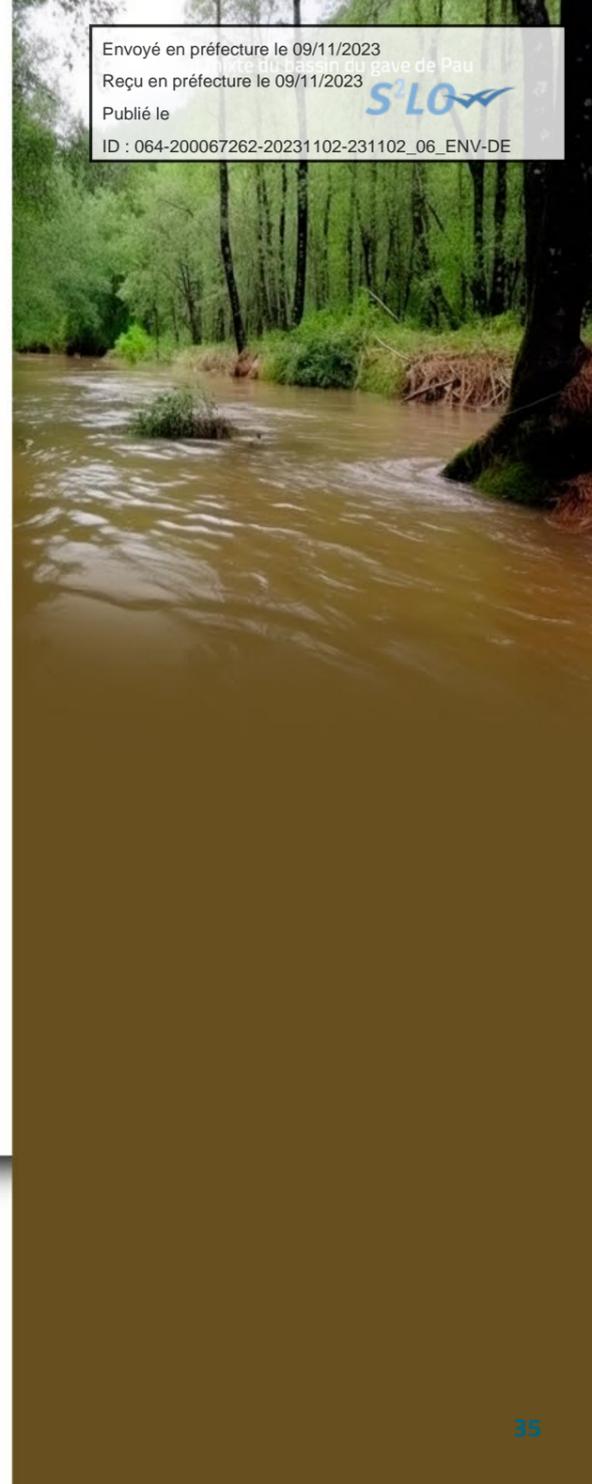


Répartition prévisionnelle dans le temps de certaines actions du PPG Lagoin-Mouscle

Q100 actuel



Illustration des travaux de lutte contre les inondations envisagées sur Meillon et Aressy (crue centennale)



Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le
ID : 064-200067262-20231102-231102_06_ENV-DE

2.2.4- Bassin Ousse-Oussère

La vallée de l'Ousse présente le plus fort taux (30%) d'exposition de la population aux inondations dans le périmètre du SMBGP. Elle a été impactée par la crue de janvier 2022 faisant suite à celle de décembre 2021. Plusieurs maisons ont été inondées sur Bizanos, Idron...

A la demande des communes, 6 réunions publiques ont eu lieu de Pontacq à Bizanos sur les premiers mois de l'année 2022, afin de présenter les démarches dans lesquelles le SMBGP est engagé pour gérer les milieux aquatiques et réduire l'aléa inondation. En complément, **33 interventions (expertises, diagnostics ou suivis) se sont déroulées suite à la sollicitation de riverains ou de communes.**

Des travaux de retrait d'embâcles sur la commune de Ousse ont été nécessaires avant la mise en place du programme pluriannuel de gestion, validé par les Elus en fin d'année, pour plus de 1 300 000 € sur 5 ans. Même si ce n'est pas sa vocation, la version retenue est orientée vers la « maîtrise » du risque inondation. Elle nécessitera des investigations complémentaires pour tester l'effet ainsi que les impacts de la restauration des champs naturels d'expansion de crues au regard des nombreux enjeux existants dans le lit majeur. Pour répondre à ces questions, une action importante a été engagée en 2022 : **l'étude hydraulique des crues de l'Ousse.** Inscrite au programme d'études préalable du PAPI, elle vise à analyser la problématique des inondations à l'échelle des 73 km de cours d'eau principaux du bassin de l'Ousse. Au regard de la configuration du bassin, seule cette approche globale sera à même, par la probable multiplication des aménagements de l'amont à l'aval, de proposer des actions pouvant avoir un effet sur l'aléa inondation.

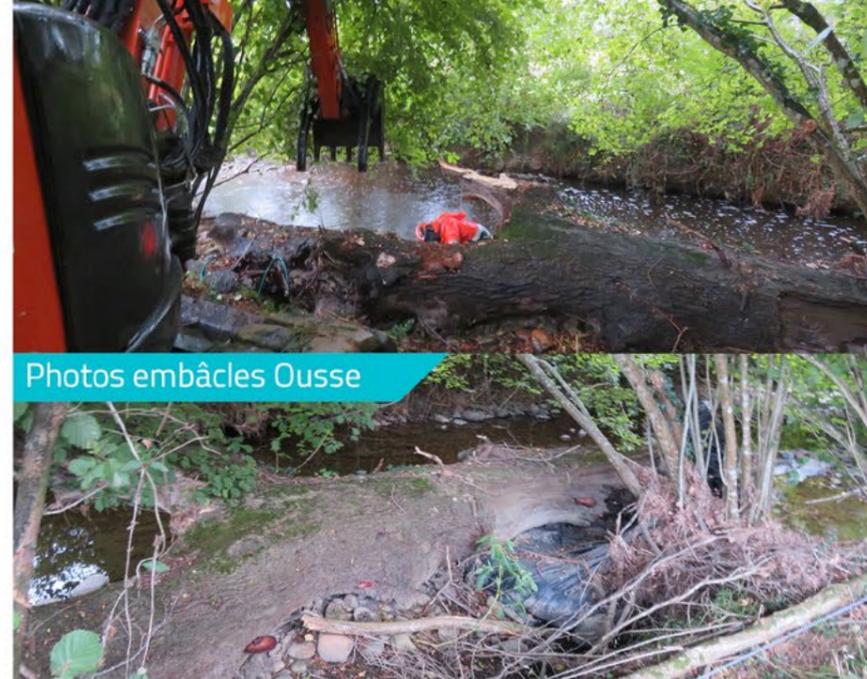
Aucune intervention n'a été nécessaire sur l'amont de l'Ousse des Bois (Andoins, Nousty, Soumoulou, Limendous) gérée par le SMBGP.

Travaux :
Commune de Espoey (CCNEB) :
Retrait de 2 embâcles, pour un coût de 2 820 € TTC

Nombre de diagnostics de vulnérabilité des habitations via le dispositif ALABRI :

41

(Pontacq, Limendous, Soumoulou, Nousty, Artigueloutan, Ousse, Idron, Bizanos, Pau)



Photos embâcles Ousse

Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le
ID : 064-200067262-20231102-231102_06_ENV-DE

2.2.5 - Bassin Jusse-Tres

Le programme pluriannuel de gestion débuté en 2017 étant allé au bout des 5 années prévues, le SMBGP a sollicité en 2022 le renouvellement de la déclaration d'intérêt général afin de pouvoir poursuivre les actions pour 5 années supplémentaires.

Ce renouvellement a été accordé par les services de l'Etat. Pour être effectif, le SMBGP s'est engagé sur l'élaboration d'un bilan des 5 années d'intervention ainsi que sur la prise en compte plus prononcée d'enjeux biodiversité. Ce travail, qui reste à engager, apportera, au-delà des travaux « classiques » de rajeunissement de la ripisylve et enlèvement d'embâcles massifs, un nouvel axe d'intervention pour une approche plus large de l'action du SMBGP. Il s'agit en particulier d'intervenir spécifiquement sur des zones humides afin de restaurer leurs capacités de stockage de l'eau et d'accueil d'espèces végétales et animales. Les enjeux liés à des espèces spécifiques et fragiles seront également pris en compte. En parallèle de cette démarche, le travail d'accompagnement des riverains et des communes se poursuit : 5 expertises ont eu lieu en 2022 sur ce bassin.

Travaux :
Commune d'Artiguelouve (CAPBP)
restauration végétale et enlèvement d'embâcles, pour un coût de 6 265 € TTC.

Etude de définition du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin de l'Ousse

Secteur d'étude : CATLP, CCNEB, CCPN, CAPBP

OBJECTIFS

- Etat des lieux des cours d'eau (105 kms cumulés), diagnostic général, identification des points d'amélioration
- Définition d'un programme de travaux de gestion d'entretien d'intérêt général, chiffrage et réalisation du dossier règlementaire de DIG

AVANCEMENT

- Validation du diagnostic de terrain
- Proposition d'actions hiérarchisées
- Validation du programme pluriannuel de gestion

PRESTATAIRE : SCE

BUDGET

Montant total : 57 000 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

Etude hydraulique des crues de l'Ousse et régularisation des ouvrages de protection contre les inondations

Secteur d'étude : CATLP, CCNEB, CCPN, CAPBP

OBJECTIFS

- Fonctionnement hydraulique des crues du bassin de l'Ousse (73 km)
- Analyse des impacts : inondabilité, hydromorphologie, enjeux territoriaux
- Propositions d'aménagements de réduction du risque inondation : restauration de champs d'expansion de crues, ouvrages...
- Régularisation administrative de 2 digues existantes

AVANCEMENT

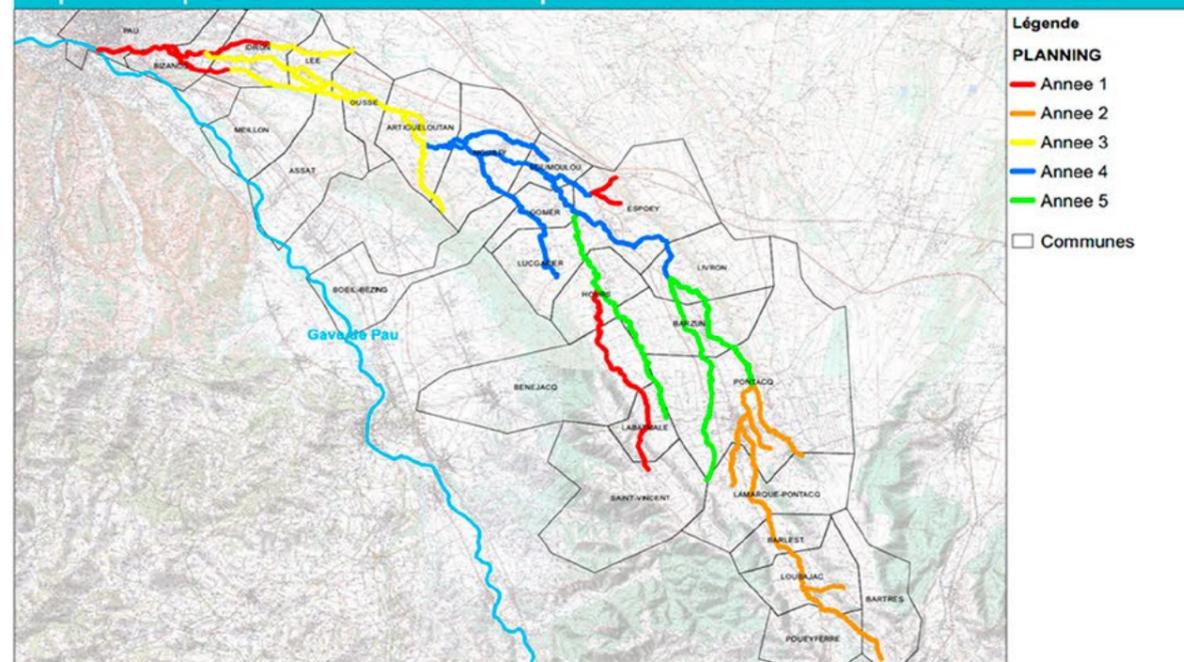
- Diagnostic bibliographique
- Topographie complémentaire
- Actualisation de l'hydrologie du bassin

PRESTATAIRE : SAFEGE, HEA

BUDGET

Montant total : 243 000 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 25% agence de l'eau ; 37% fonds Barnier (Etat)

Répartition prévisionnelle dans le temps de certaines actions du PPG de l'Ousse :



AFFLUENTS DU GAVE DE PAU

2.2.6- Bassin Neez-Soust

L'année 2022 a été consacrée à la mise en œuvre de l'instruction administrative du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau. Ainsi, après validation du dossier par les services de l'Etat, **l'enquête publique** a pu se dérouler sur la fin de l'année. Elle s'est clôturée par un **avis favorable du commissaire enquêteur** ce qui permettra de **déclarer d'intérêt général le programme**.

Sur l'ensemble de l'année, l'équipe technique du SMBGP a été beaucoup sollicitée sur ce bassin avec **17 interventions** (expertises, diagnostics ou suivis) à la suite de sollicitations de riverains ou de communes.

A l'instar de la démarche engagée sur le barrage écrêteur de crues du Neez à Gan pour répondre aux récentes obligations réglementaires, l'étude de régularisation administrative du barrage écrêteur de crues du Soust a été engagée. Elle délivrera ses conclusions en 2023 quant à la robustesse de l'ouvrage et sa capacité à réduire les inondations. Une amélioration des connaissances sur le risque inondation du bassin du Soust est également attendue.

Une réalisation importante a pu avoir lieu en 2022 à la suite de sa déclaration d'intérêt général qui a suivi une enquête publique spécifique. Il s'agit de la création d'un bras de délestage du Neez sur la plaine du Mercé à Gan. Pour des crues modérées, ce dernier réduira les débordements du Neez à l'amont de Gan entre les rues Prévert et Gaston de Foix. Le projet est présenté dans ce rapport d'activité, dans le chapitre consacré aux ouvrages de protection contre les inondations.

Etude hydraulique de régularisation du barrage écrêteur de crues du-Soust (Lot 3) Secteur d'étude : CAPBP

OBJECTIFS

- Régularisation de l'aménagement hydraulique (VTA, stabilité, dossiers...)
- Etude hydraulique amont et aval du barrage
- Identification des enjeux, analyse coûts bénéfiques
- Détermination des espaces de gestion le long du Soust

AVANCEMENT

- Validation du diagnostic de terrain
- Visite technique approfondie de l'ouvrage
- Modélisations hydrauliques (4 niveaux de crues), mise à jour de la connaissance de l'inondabilité
- Analyse de la capacité de fonctionnement du bassin écrêteur
- Établissement du dossier de régularisation hydraulique

PRESTATAIRES : ISL

BUDGET

Montant total : 158 076 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% fonds Barnier (Etat)

Travaux :
Commune de Bosdarros (CAPBP) :
traitement d'embâcles sur le Neez,
pour un coût de
13 218 € TTC

Commune de Gan (CAPBP) :
travaux de création du bras de décharge du
Mercé et frais annexes, pour un coût de
211 813 € TTC

Nombre de diagnostics de vulnérabilité des habitations via le dispositif ALABRI :

15
(Bosdarros, Gan, Gelos)



NEEZ

Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le
ID : 064-200067262-20231102-231102_06_ENV-DE

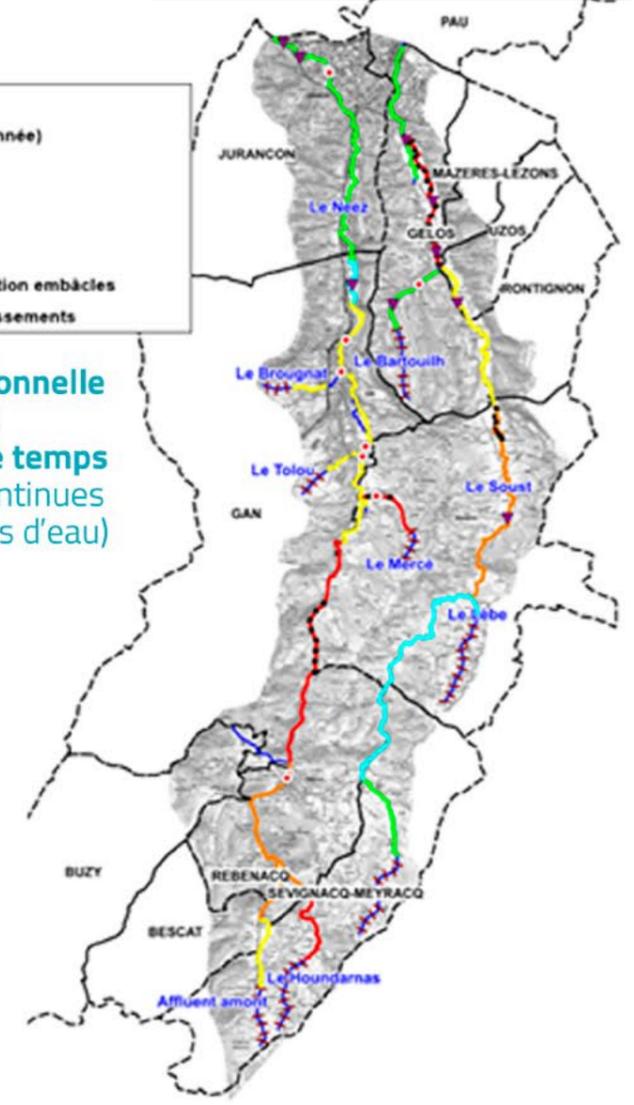


Volet A : Actions continues
A1 : Entretien des ripisylves (année)

1
2
3
4
5
Pas d'intervention

A2 : Restauration + gestion embâcles
A3 : Gestion des atterrissements

Répartition prévisionnelle des actions du PPG Neez-Soust dans le temps (volet A : actions continues de gestion des cours d'eau)



2.2.7- Bassin Luz-Gest

AFFLUENTS DU GAVE DE PAU

Sur le volet gestion des milieux aquatiques, l'année 2022 a été consacrée à l'instruction administrative du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau validé par les Elus en 2021. Après instruction du dossier par les services de l'Etat, **une enquête publique** a pu se dérouler en fin de l'année. Elle s'est clôturée par un **avis favorable du commissaire enquêteur et la déclaration d'intérêt général du programme** par Monsieur le Préfet.

Sur le volet prévention des inondations, ce territoire, qui dispose d'un système d'endiguement, de 5 barrages écrêteurs de crues et de divers canaux ayant plusieurs fonctions dont celle d'évacuer les eaux de crue, a fait l'objet de l'engagement de 2 études pour la régularisation administrative de ces ouvrages de protection contre les inondations. Cette démarche fait suite aux récentes évolutions réglementaires qui exigent que les ouvrages soient diagnostiqués (robustesse, fonctionnement, dimensionnement, zone d'influence...) et considérés en tenant compte de leurs éventuelles complémentarités sur une même zone d'influence. C'est la raison pour laquelle le barrage écrêteur de crues du Luz de Casalis est étudié individuellement, tandis que la digue de Narcastet, les barrages écrêteurs de crues de Las Bareilles, Las Bourries, Maison Commune, Mazères 4 ainsi que les canaux reliant ces ouvrages sont regroupés au sein d'une seule étude.

En complément, 9 visites ont été effectuées à la demande de tiers et plusieurs chantiers ont été menés.

Etude hydraulique de régularisation de la digue de Narcastet et des barrages écrêteurs de crues de Las Bareilles, Las Bourries, Maison Commune et Mazères 4 (Lot 1)
Secteur d'étude : CCPN, CAPBP

- OBJECTIFS**
- Fonctionnement hydraulique des cours d'eau et canaux de la zone d'étude
 - Modélisation hydraulique du système
 - Analyse des interactions entre ouvrages
 - Régularisation des ouvrages de protection contre les inondations (VTA, stabilité, dossiers...)
 - Identification des enjeux, analyse coûts bénéfiques

- AVANCEMENT**
- Relevés topographiques
 - Etude hydrologique
 - Création du modèle hydraulique
 - Visite technique approfondie de l'ouvrage

PRESTATAIRE : Artelia

BUDGET
Montant total : 133 985 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% fonds Barnier (Etat)

Etude hydraulique de régularisation barrage écrêteur de crues du-Luz de Casalis (Lot 2)
Secteur d'étude : CCPN

- OBJECTIFS**
- Régularisation de l'aménagement hydraulique (VTA, stabilité, dossiers...)

- AVANCEMENT**
- Analyse bibliographique
 - Etude hydrologique
 - Visite technique approfondie de l'ouvrage
 - Topographie complète de l'ouvrage

PRESTATAIRE : ISL

BUDGET
Montant total : 33 720 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% fonds Barnier (Etat)



Vannes CdM AVANT



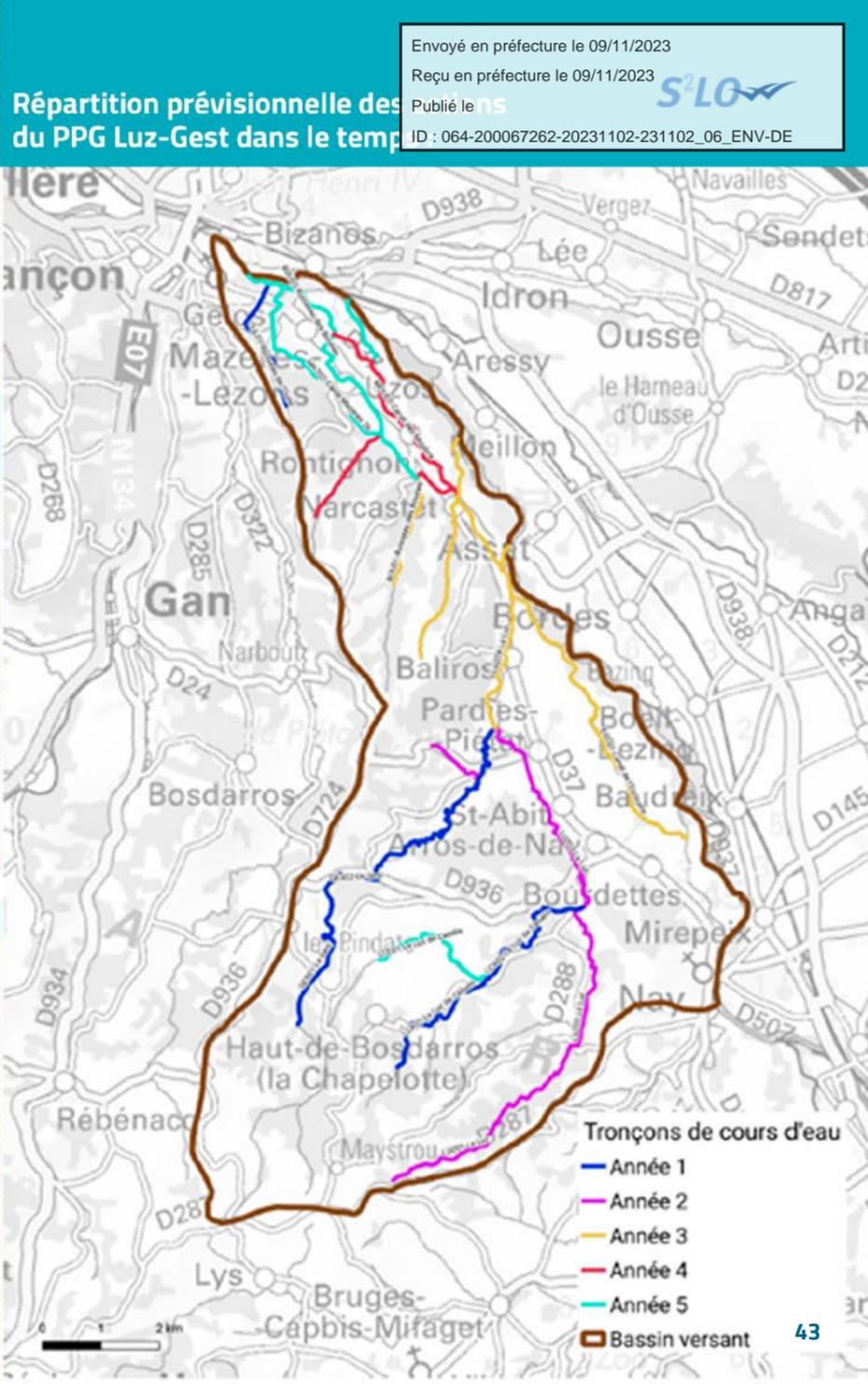
Vannes CdM APRÈS

Travaux :
Communes de Narcastet (CCPN) et Rontignon (CAPBP)
fabrication et pose de grilles anti-embâcles sur 3 barrages écrêteurs de crues, pour un coût de 28 056 € TTC

Communes de Narcastet (CCPN) et Rontignon (CAPBP)
remplacement de vannes sur les canaux, pour un coût de 18 625 € TTC

Commune de Arros-de-Nay (CCPN)
réfection de la fosse de dissipation du barrage écrêteur de crues du Luz de Casalis, pour un coût de 12 575 € TTC

Petite vanne perdant Rontignon



2.2.8- Bassin Baïse-Luzoué

L'année 2022 a débuté par une réunion publique à Mourenx dès le 13 janvier. La stratégie retenue par les Elus pour réduire l'aléa inondation sur les vallées de la Baïse et du Luzoué a pu être présentée à une assemblée composée par plus de 100 personnes. Les droits et devoirs des riverains ont été rappelés et les travaux réalisés par le SMBGP présentés.

A l'occasion de cette réunion, le dispositif **ALABRI** a fait l'objet de sa première présentation publique. Il a connu un franc succès avec un total de 52 **diagnostics** de vulnérabilité des habitations réalisés sur l'année 2022.

Le volet régularisation administrative des **digues** (Pardies, Os-Marsillon, Abidos) de l'étude hydraulique de la Baïse et du Luzoué est venu solder cette opération. Les atouts et les faiblesses des ouvrages ont ainsi pu être présentés aux communes et à la Communauté de communes. **Les niveaux de protection** correspondant au dimensionnement des ouvrages ainsi qu'à leurs caractéristiques intrinsèques ont été **validés** pour chaque ouvrage par les acteurs concernés.

L'instruction administrative par les services de l'Etat du dossier de déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion de la Baïse, du Luzoué et de leurs affluents, a pu aboutir. Une enquête publique est venue clôturer cette démarche en fin d'année, avec un avis favorable du commissaire enquêteur et la déclaration d'intérêt général du programme par Monsieur le Préfet.

Préalablement, en raison de besoins urgents d'intervention, le SMBGP a constitué un dossier de DIG simplifiée (mais limitée en termes de nature de travaux) pour essentiellement enlever des embâcles problématiques.

21 expertises, diagnostics ou suivis ont mobilisé l'équipe technique du SMBGP suite à la sollicitation de particuliers ou collectivités.

Travaux :**Commune de Mourenx (CCLO) :**

Enlèvement de 6 embâcles, abattage de 5 arbres et dévégétalisation d'un atterrissement de 500 m² sur la Baïse, pour un coût de 9 700 € TTC

Commune d'Os-Marsillon (CCLO) :

Enlèvement d'un embâcle sur la Baïse, pour un coût de 700 € TTC

Commune de Monein (CCLO) :

Enlèvement de 4 embâcles sur la Baysère, pour un coût de 5 400 € TTC

Commune de Lacommande (CCLO) :

Restauration de 140 ml du lit et des berges de la Bernatouse, pour un coût de 2 200 € TTC

Commune de Lasseube (CCHB) :

Restauration de 760 ml du lit et des berges du « canal », pour un coût de 5 408 € TTC

Nombre de diagnostics de vulnérabilité des habitations via le dispositif ALABRI :

52

(Aubertin, Monein, Lahourcade, Abos, Pardies, Noguères, Mourenx, Os-Marsillon)

Etudes :

Etude hydraulique des crues de la Baïse et du Luzoué

Secteur d'étude : CCLO, CCHB, CAPBP

OBJECTIFS

- Etude hydraulique de l'impact des crues de la Baïse et du Luzoué
- Définition et proposition d'aménagements de réduction du risque inondation, analyses coûts/bénéfices
- Définition des zones naturelles de stockage et d'expansion des crues
- Dossier de régularisation des ouvrages existants de protection contre les inondations (3 digues)

AVANCEMENT

- Validation du programme de protection contre les inondations
- Validation des dossiers de régularisation des 3 digues existantes

PRESTATAIRES : ISL, Géofit, IMAO

BUDGET

Montant total : 151 758 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 20% agence de l'eau ; 43% FEDER



DIG-W / avant travaux / dévégétalisation + scarif



DIG-W / après travaux / dévégétalisation + scarif



DIG-W / embâcles avant travaux



DIG-W / embâcles après travaux

2.2.9- Bassin Agle-Aulouze

Suite à l'obtention de l'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin, la **première année du programme a pu être mise en œuvre** en 2022. Néanmoins, l'intégralité des travaux prévus n'a pas été réalisée du fait des contraintes d'accès aux bordures des cours d'eau sur les parcelles agricoles et de la nécessité d'identifier les exploitants des parcelles afin de pouvoir accorder les interventions avec leurs pratiques agricoles. Un rattrapage sera opéré en 2023. 8 interventions (expertises, diagnostics ou suivis) se sont déroulées suite à la sollicitation de riverains ou de communes

Sur le volet prévention des inondations, le bassin de l'Aulouze dispose d'un système d'endiguement et de 2 barrages écrêteurs de crues ; celui de l'Agle de divers aménagements (bassin Caubet, bras du Peyré) pouvant avoir un rôle sur l'aléa inondation. Une étude hydraulique a été initiée. Elle vise d'une part la **régularisation administrative de ces ouvrages de protection contre les inondations** existants et d'autre part **l'amélioration des connaissances sur le risque inondation** avec si nécessaire des préconisations pour le réduire.

Cette démarche fait suite aux récentes évolutions réglementaires qui exigent que les ouvrages soient diagnostiqués (robustesse, fonctionnement, dimensionnement, zone d'influence...) et considérés en tenant compte de leurs éventuelles complémentarités sur une même zone d'influence. C'est la raison pour laquelle, la barrage écrêteur de crues de Denguin, l'ouvrage Eurolacq 2 et la digue Cabral sont étudiés avec un modèle hydraulique continu.

Etude hydraulique de régularisation des barrages écrêteurs de crues de Denguin, d'Eurolacq 2, de la digue Cabral et de l'ensemble des bassins de l'Aulouze et de l'Agle (Lot 5)

Secteur d'étude : CAPBP, CCLO

OBJECTIFS

- Régularisation des ouvrages de protection contre les inondations (VTA, stabilité, dossiers...)
- Etude hydraulique des bassins de l'Aulouze et de l'Agle
- Identification des enjeux, analyse coûts bénéfiques
- Détermination des espaces de gestion le long des cours d'eau

AVANCEMENT

- Validation du diagnostic de terrain
- Visites techniques approfondies des ouvrages
- Topographie complète de l'Aulouze, de l'Agle et des ouvrages
- Modélisations hydrauliques sur l'Aulouze et mise à jour du fonctionnement hydraulique des ouvrages à régulariser

PRESTATAIRES : HEA, CACG, SGEA, Parçan

BUDGET

Montant total : 166 854 € TTC

Subventions (% du montant éligible) : 50% fonds Barnier (Etat)

Travaux :

Travaux de l'année n° 1 du programme pluriannuel de gestion du bassin « Agle-Aulouze » sur les territoires de la CAPBP et la CCLO :

Commune de Serres-Sainte-Marie (CCLO)

entretien du bras de décharge Peyré et de Las Grabes, pour un montant de 9 000 € TTC.

Commune d'Artix (CCLO) :

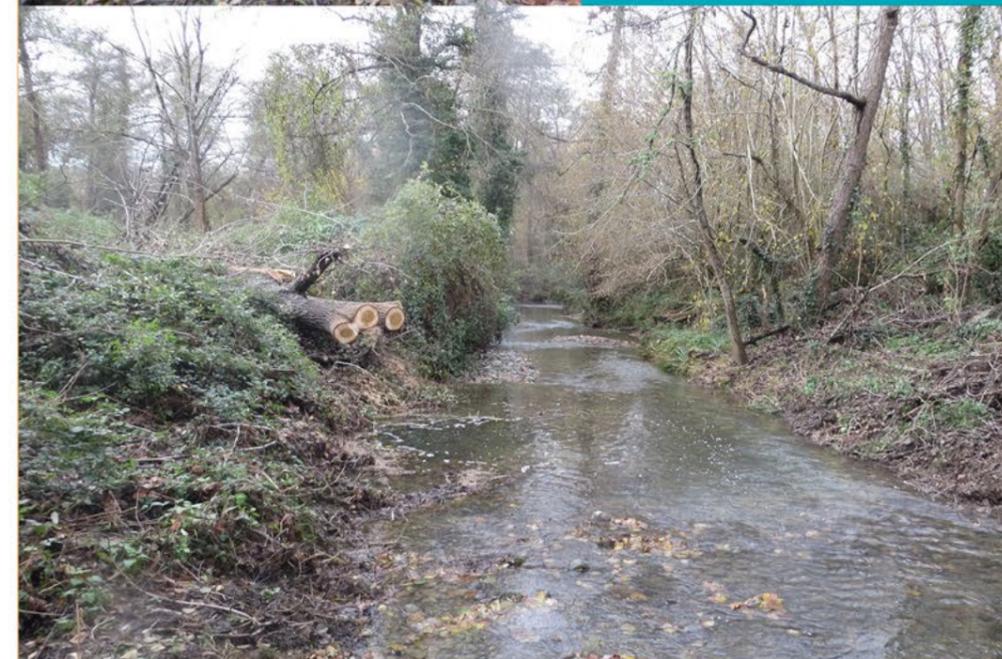
entretien de berges de rivières et enlèvement d'embâcles, pour un montant de 411 € TTC.

Commune de Lacq (CCLO) :

gestion sortie de l'Agle, retrait enrochements et passerelle et pose de fascines, pour un montant de 11 098 € TTC.



Embâcle Artix avant

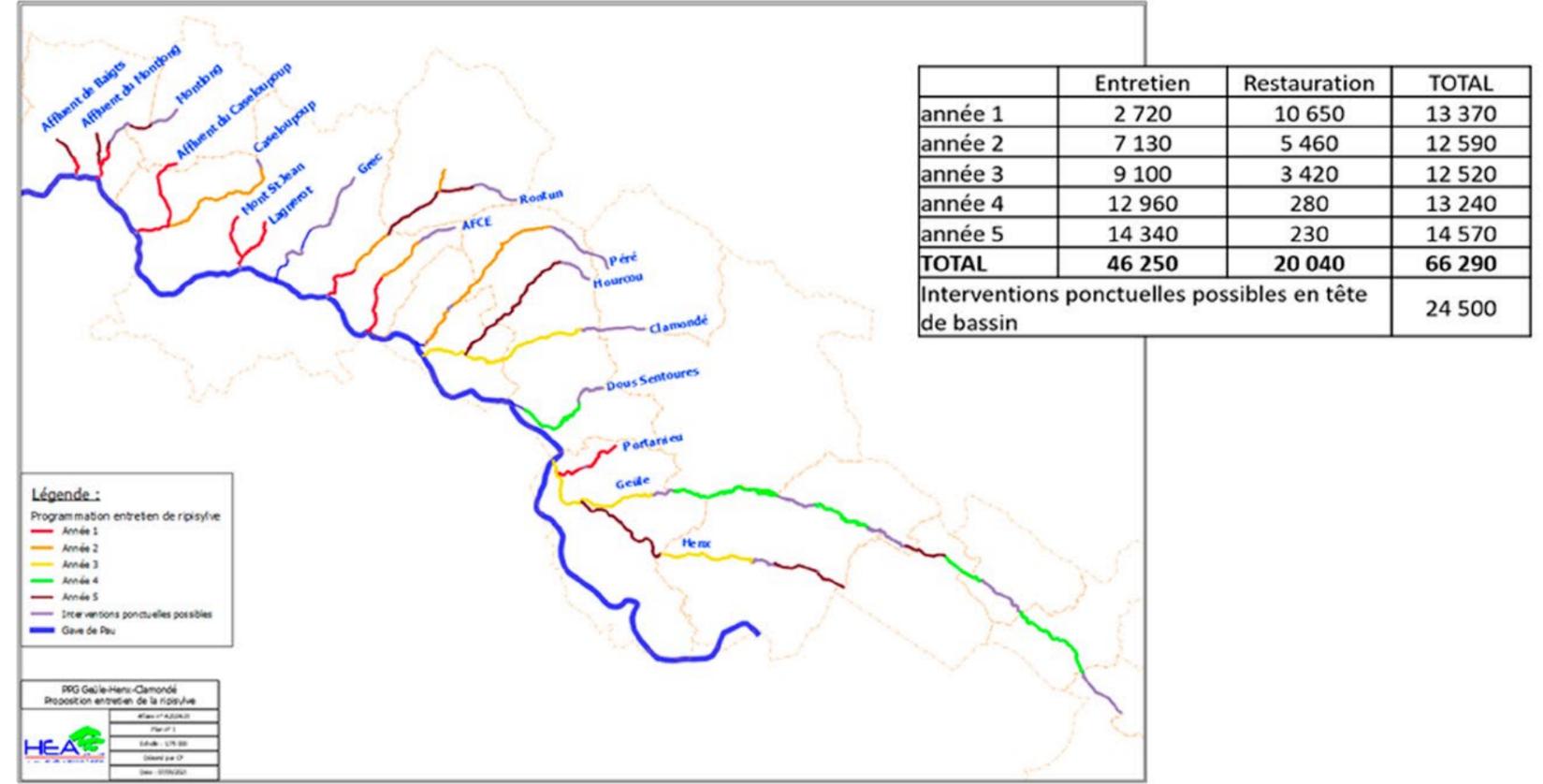


Embâcle Artix après



2.2.10- Bassin Geüle-Henx-Clamondé

Le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau a été validé par les Elus et les partenaires en 2022. Il est évalué à près de 750 000 € sur 5 ans, auxquels il conviendra d'ajouter environ 550 000 € pour des opérations spécifiques de réduction de l'aléa inondation le long de la Geule et l'Henx. Il s'agit essentiellement d'aménagements rentrant dans la catégorie des solutions fondées sur la nature : démerlonage, restauration des zones humides et champs d'expansion de crues, bras de délestage etc.



Répartition prévisionnelle dans le temps des seules actions d'entretien et restauration de la ripisylve du PPG Geule-Henx-Clamondé

En ce qui concerne les ouvrages de protection contre les inondations existants, 2 études pour leur régularisation administrative ont été engagées. Elles concernent le barrage écrêteur de crues de la Geule, le barrage du Grecq et le bassin du Montalibet. La réglementation exige que les ouvrages soient diagnostiqués (robustesse, fonctionnement, dimensionnement, zone d'influence...) et que soient mesurés leurs effets sur la réduction de l'aléa afin de quantifier le niveau de protection qu'ils apportent pour des crues faibles, moyennes ou fortes.

Etude du programme pluriannuel de gestion Geule-Henx-Clamondé

Secteur d'étude : CAPBP, CCLO

OBJECTIFS

- Etat des lieux et diagnostic des cours d'eau du bassin versant (88 km cumulés), analyse environnementale
- Définition et proposition d'un programme de travaux de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier réglementaire de DIG

AVANCEMENT

- Validation du diagnostic de terrain
- Proposition d'actions hiérarchisées
- Validation du programme pluriannuel de gestion

PRESTATAIRE : HEA, Parçan

BUDGET
 Montant total : 75 000 € TTC
 Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

Travaux :
Commune de Serres-Sainte-Marie (CCLO) :
 Broyage de rémanents sur la Geule et enlèvement d'embâcles, pour un coût de 1 300 € TTC.

Etude hydraulique de régularisation du barrage écrêteur de crues de la Geule (Lot 6)

Secteur d'étude : CCLO

OBJECTIFS

- Régularisation de l'aménagement hydraulique (VTA, stabilité, dossiers...)
- Modélisation hydraulique de la Geule
- Propositions d'optimisation des capacités d'écrêtement des crues

AVANCEMENT

- Relevés topographiques et confirmation de la capacité du bassin
- Visite technique approfondie de l'ouvrage
- Etude hydrologique sur le secteur de l'ouvrage

PRESTATAIRE : HEA, CACG

BUDGET
 Montant total : 85 584 € TTC
 Subventions (% du montant éligible) : 50% fonds Barnier (Etat)

Etude hydraulique de régularisation du barrage du Grecq et du bassin du Montalibet (Lot 7)

Secteur d'étude : CCLO

OBJECTIFS

- Régularisation des aménagements hydrauliques (VTA, stabilité, dossiers...)
- Modélisation des capacités d'écrêtements des crues

AVANCEMENT

- Complétude des analyses pour le bassin écrêteur du Montalibet (VTA pour la structure, hydrologie, capacité d'écrêtement)
- Etude hydrologique et modélisation hydraulique du Grecq
- Identification des enjeux en aval du barrage du Grecq, et évaluation des dommages évités

PRESTATAIRE : CACG, HEA
BUDGET
 Montant total : 66 464 € TTC
 Subventions (% du montant éligible) : 50% fonds Barnier (Etat)

AFFLUENTS DU GAVE DE PAU

2.2.11- Bassin Làa-Geü

En 2022, le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau a été validé par les Elus et les partenaires. Deux grands axes d'intervention ont été retenus : les opérations de restauration/entretien courant du lit et des berges ainsi que les actions ponctuelles sur des obstacles hydrobiologiques, des zones humides, des points d'abreuvement... Il a été souligné la nécessité de mettre en œuvre une approche adaptée, en raison de la nature géologique des terrains sur certains secteurs, pour ne pas déstabiliser les berges. Sur les 5 années prévues du programme, l'enveloppe de travaux est estimée à 564 000 €. La problématique hydraulique du Laà-Mondrans sera traitée en parallèle.

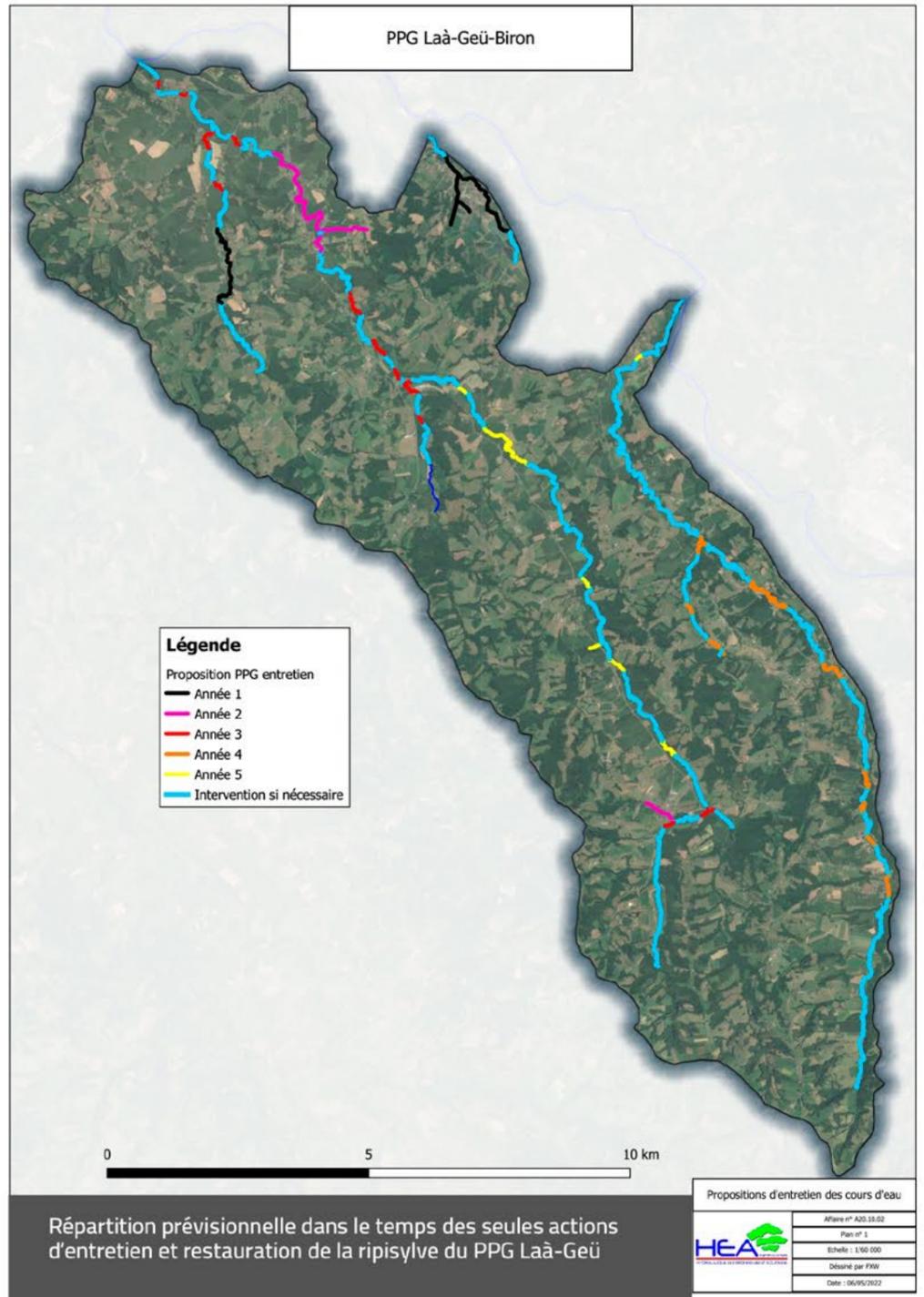
Etude du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin Laà - Geü
Secteur d'étude : CCLO, CCBG

- OBJECTIFS**
- Etat des lieux des cours d'eau du bassin Laà Geü (72 km), diagnostic environnemental
 - Expertise hydraulique spécifique au secteur de Laà Mondrans
 - Proposition d'un programme de travaux de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier réglementaire de DIG

- AVANCEMENT**
- Validation du diagnostic de terrain
 - Proposition d'actions hiérarchisées
 - Validation du programme pluriannuel de gestion

PRESTATAIRES : HEA, Parçan

BUDGET
Montant total : 83 000 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine



Répartition prévisionnelle dans le temps des seules actions d'entretien et restauration de la ripisylve du PPG Làa-Geü

2.2.12- Bassin des affluents rive droite et rive gauche du gave de Pau aval

Le programme pluriannuel de gestion des cours du secteur a été validé par les Elus et les partenaires en 2022. Les priorités d'intervention concernent les axes restauration de la continuité écologique, traitement des embâcles, restauration et implantation de ripisylve. Le programme est évalué à près de 600 000 € répartis sur les 5 années d'intervention. L'étude hydraulique sur le ruisseau du Saubagnac, engagée en 2021 a pu être restituée et complétée par une analyse élargie au Galihère dont les difficultés d'évacuation dans le bourg de Ramous accentuent les problématiques causées par le Saubagnac. Les solutions techniques sont aujourd'hui connues et chiffrées. Reste à boucler un plan de financement sur les priorités d'intervention et un calendrier de réalisation.

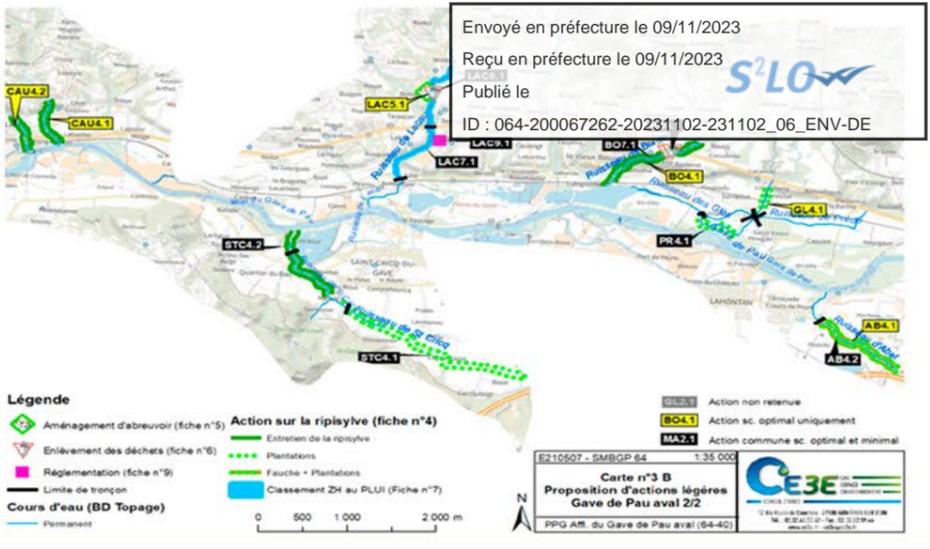
Etude du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau des affluents rive droite et rive gauche du gave de Pau aval
Secteur d'étude : CCLO, CCBG, CCPOA

- OBJECTIFS**
- Etat des lieux et diagnostic des cours d'eau du bassin versant (63 km cumulés), analyse environnementale
 - Définition et proposition d'un programme de travaux de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier réglementaire de DIG

- AVANCEMENT**
- Validation du diagnostic de terrain
 - Proposition d'actions hiérarchisées
 - Validation du programme pluriannuel de gestion

PRESTATAIRES : CE3E

BUDGET
Montant total : 86 000 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine



Etude hydraulique des ruisseaux du Saubagnac et du Galihère
Secteur d'étude : CCLO, communes de Puyoô et Ramous

- OBJECTIFS**
- Analyse du fonctionnement hydraulique des crues du Saubagnac (2,2 km) et du Galihère
 - Définition de solutions de réduction du risque inondation au stade faisabilité

- AVANCEMENT**
- Propositions d'aménagements et analyse de leurs impacts
 - Chiffrage des différentes solutions et propositions de priorisation

PRESTATAIRES : HEA

BUDGET
Montant total : 37 000 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : ...

Travaux :
Commune de Puyoô (CCLO) : reprise d'intervention sur le Saubagnac, pour un coût de 1 500 € TTC.



Entretien / saubagnac avant



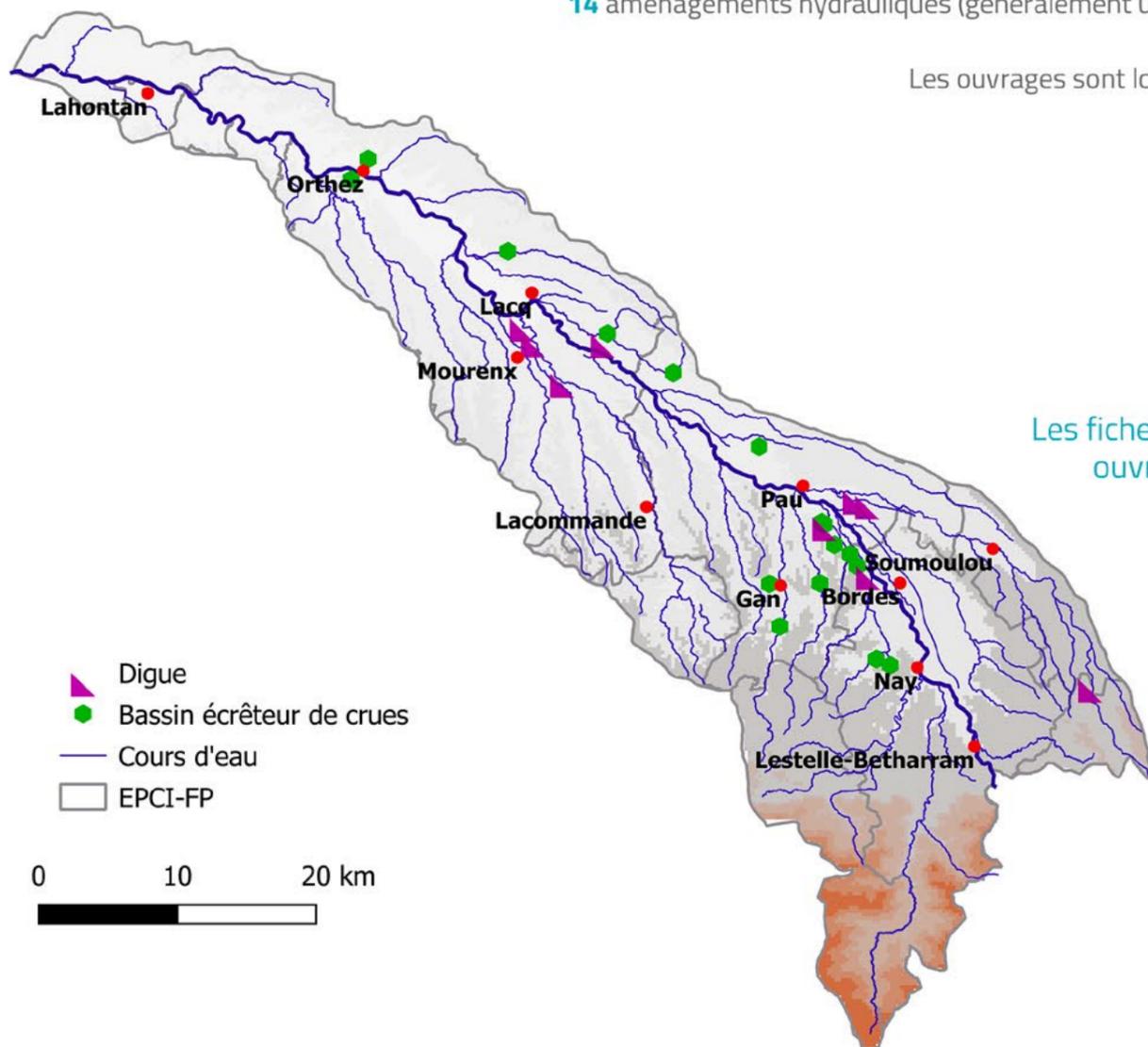
Entretien / saubagnac après

LES OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

En complément des interventions de gestion des milieux aquatiques proprement dites (principalement sur les cours d'eau), le SMBGP gère des ouvrages classés par l'Etat de protection contre les inondations :

- 9 systèmes d'endiguement (généralement une digue) et
- 14 aménagements hydrauliques (généralement un barrage écreteur de crues).

Les ouvrages sont localisés sur la carte suivante :



Les fiches descriptives de chaque ouvrage sont disponibles sur www.smbgp.com

Les interventions d'entretien courant consistent essentiellement en la gestion de la végétation sur et aux abords de l'ouvrage.

L'objectif est de conserver le bon état et la stabilité des structures de génie civil, ainsi que la fonctionnalité face aux crues pour lesquelles l'ouvrage a été dimensionné (exemple : éviter le développement d'arbres sur les digues afin que leur système racinaire ne vienne pas affaiblir la structure, gestion des embâcles pour éviter l'obstruction des pertuis des bassins écreteurs).

Ces interventions d'entretien sont réalisées **deux à quatre fois par an** en fonction de l'implantation des ouvrages, de la nature et densité de la végétation qui les entoure. Elles sont effectuées en majeure partie par des associations d'insertion professionnelle disposant d'un accompagnement technique spécifique pour les travaux en rivières. Sur un bassin écreteur, afin de tester les avantages et inconvénients d'une telle démarche, le SMBGP a également conventionné avec un agriculteur pour que la végétation soit pacagée par des brebis.

Les interventions plus lourdes et plus ponctuelles en raison de l'état de l'ouvrage sont réalisées par des entreprises spécialisées.

Au-delà des opérations d'entretien courant, 3 actions d'importance ont marqué l'année 2022 :

- La pose de grilles anti-embâcles sur 3 barrages écreteurs de crues, qui va limiter les risques d'obstruction des pertuis des ouvrages et faciliter leur entretien.
- Le lancement des études de régularisation administrative sur la plupart des ouvrages sous la responsabilité du SMBGP. Les détails des opérations sont présentés dans les parties relatives aux différents bassins d'affluents du gage de Pau sur lesquels sont positionnés les ouvrages.
- La réalisation du bras de délestage du Neez sur la plaine du Mercé à Gan. Son coût global s'élève à 211 813 € (études et travaux), pris en charge en intégralité par l'agglomération Pau Béarn Pyrénées. Pour des crues modérées, il réduira les débordements du Neez à l'amont de Gan entre les rues Prévert et Gaston de Foix en « soutirant » une partie de son débit (jusqu'à 50%) au Neez et limitant ainsi ses débordements. Le panneau pédagogique ci-après est disposé sur le site. Il explique son mode de fonctionnement et présente ses principales caractéristiques.

Les chiffres de travaux à retenir en 2022 sur les ouvrages de protection contre les inondations :

260 000 m²

d'entretien de la végétation sur les corps d'ouvrages et avoisinants

9 embâcles bloqués

sur les ouvrages évacués

4 730 ml

de gestion de la végétation sur digues

530 tonnes

d'enrochement mis en œuvre

3 grilles anti-embâcles

posées sur les barrages écreteur de crues de Las Bareilles, Las Bourries et Maison Commune

121 137 €

engagés

dont 58 746 € réalisés par des associations d'insertion professionnelle, pour l'entretien courant des ouvrages

770 000 €

engagés

engagés pour les études de régularisation administratives des ouvrages (7 lots)

BRAS DE DELESTAGE DU NEEZ SUR LA PLAINE DU MERCE

Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

Simulation de fonctionnement pour une crue quinquennale à décennale



OBJECTIF :
Réduire les inondations dans le secteur des rues Prévert et Gaston de Foix, à Gan

CHIFFRES CLÉS :
Longueur : 350 m
Profondeur Moyenne : 1,2 m
Débit : 28 m³/s en crue centennale, soit 56% du débit du Neez

ANNÉE : 2022

TERRAINS :
Mis à disposition par la commune de Gan

MAÎTRISE D'ŒUVRE :
Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

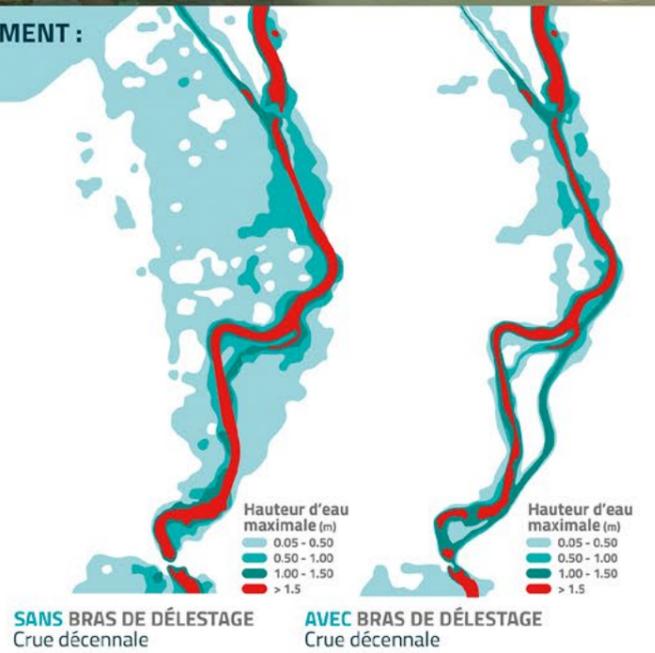
MONTANT :
210 000 €

FINANCEMENT :
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

ETUDE :
HEA

ENTREPRISES :
LABORDE

PLAGE DE FONCTIONNEMENT :
de la crue quinquennale à la crue centennale



2.3

LES OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Quelques exemples de réalisation :



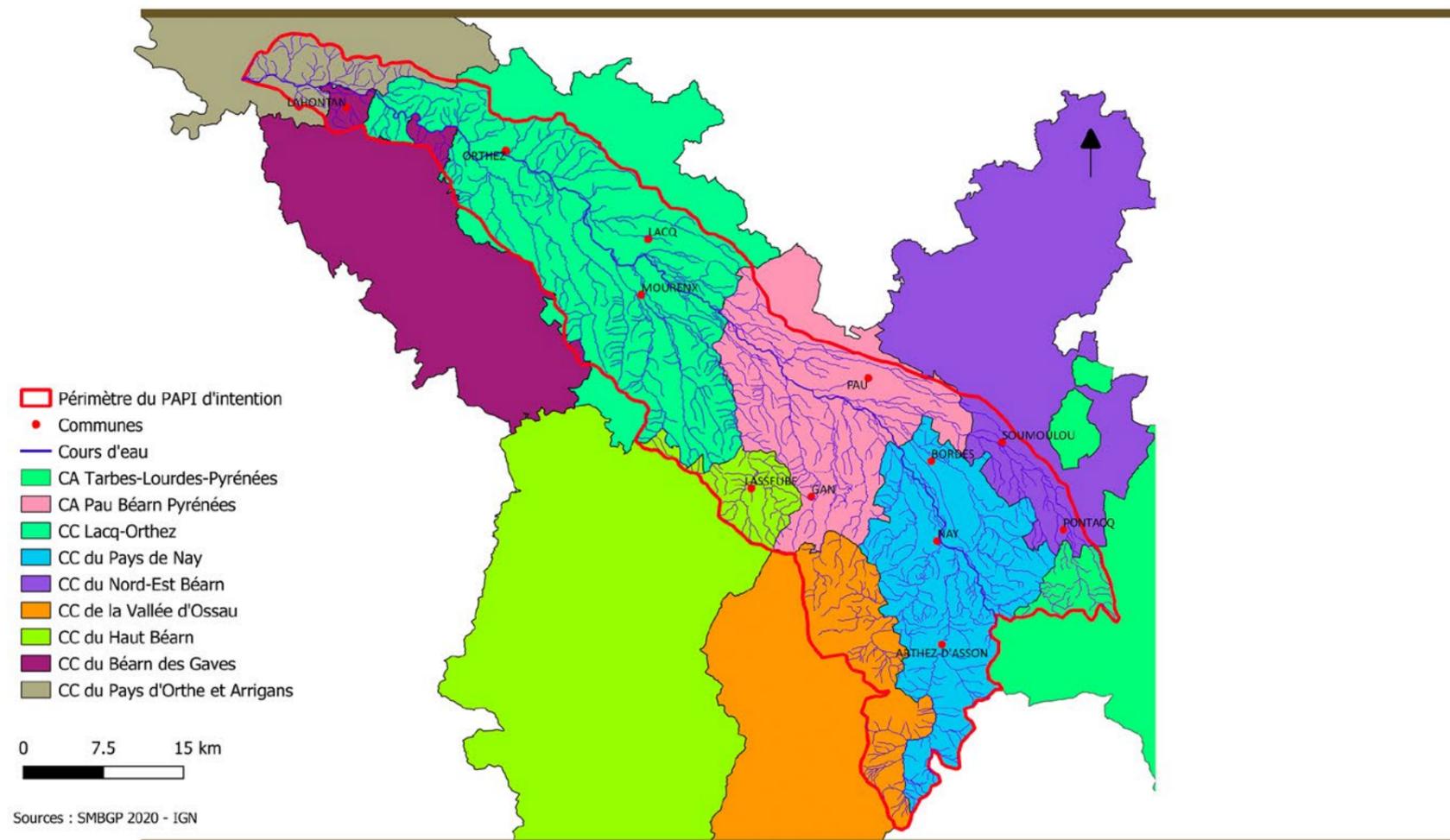
Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le
ID : 064-200067262-20231102-231102_06_ENV-DE

PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Le 14 février 2022, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a validé par arrêté le programme d'études préalables au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin aval du gave de Pau.

Ce programme est le résultat de 18 mois d'élaboration d'une stratégie concertée, pilotée par le SMBGP.

Elle se concrétise par 51 actions visant à réduire les conséquences dommageables des inondations sur les personnes, les biens, les activités économiques et l'environnement. Ces actions se déclinent sur l'intégralité du bassin versant aval du gave de Pau, soit 156 communes, majoritairement dans les Pyrénées-Atlantiques mais aussi dans les Hautes-Pyrénées ainsi que dans les Landes.



Le coût global du programme s'élève à 2 946 400 €, avec une participation moyenne du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM, dit Fonds Barnier) de 50%.

Les premières actions ont été engagées dès le 1er trimestre 2022. C'est le cas en particulier des actions des axes 1 et 5 comme les diagnostics de vulnérabilité, via le dispositif ALABRI (Accompagnement Pour l'Adaptation de votre Bâti aux Risques d'Inondations).

Cette démarche est envisagée lorsque la construction d'un ouvrage de protection contre les inondations n'est pas possible ou en complément des ouvrages de protection collective existants. Elle permet à chaque propriétaire d'un bâtiment (habitation) situé en zone inondable de le rendre « étanche », à condition que les niveaux d'eau ne dépassent pas 1 mètre de hauteur.

Pour cela, un diagnostic individuel est proposé à chaque propriétaire et des mesures adaptées à son habitation (travaux, aménagements etc.) lui sont soumises. Ce dispositif comprend aussi un accompagnement pour la constitution du dossier de demande de subventions lui permettant de solliciter les aides (fonds Barnier) qui pourront financer les travaux jusqu'à hauteur de 80%. Le diagnostic individuel ainsi que l'accompagnement technique sont proposés gratuitement par le SMBGP grâce aux aides publiques et à la participation des EPCI-FP.

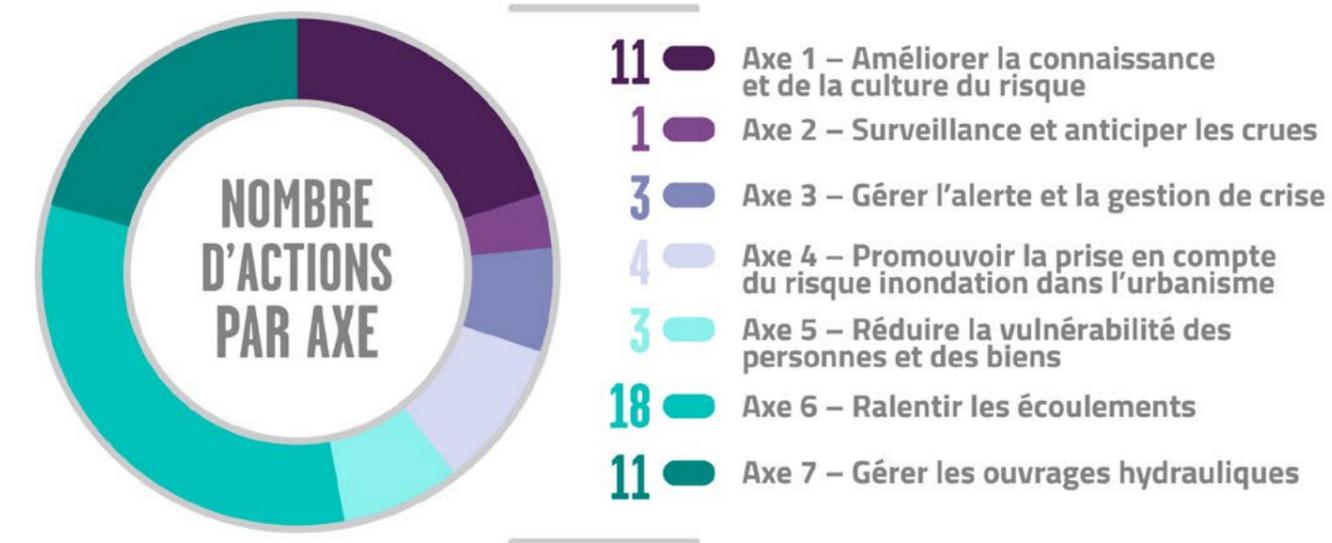
La campagne ALABRI a débuté en mars 2022 et s'est poursuivie tout au long de l'année. Fin 2022, 113 diagnostics ont été réalisés sur le territoire couvert par le PAPI.

Pour promouvoir le dispositif, le SMBGP s'est appuyé sur divers moyens de communication :

- réunions publiques
- collaboration avec des associations de riverains
- envoi de 736 courriers aux particuliers habitant en zone inondable

Les études préalables aux travaux de construction d'ouvrages de protection contre les inondations (bassins écrêteurs de crues et digues), inscrites dans les axes 6 et 7 du programme, ont pu être précisées à la suite du rendu des modélisations hydrauliques sur les bassins concernés. L'attribution des marchés d'études ne sera faite qu'en 2023.

En revanche, la phase de concertation avec les riverains et les communes a été engagée en 2022, tout comme un partenariat avec la SAFER, pour faciliter la maîtrise foncière sur les sites les plus pertinents.



2.5

CONTACTS AVEC LES PARTENAIRES ET AUTRES MISSIONS

Dans le cadre de ses missions, le Syndicat est amené à mettre en œuvre des actions de sensibilisation, rencontrer les acteurs et partenaires autour de l'espace rivière, suivre ou contribuer à des opérations de formation. L'ensemble des logos, acronymes et mots-clés suivants rendent compte des acteurs avec lesquels le SMBGP a collaboré en 2022 ainsi que des thématiques abordées.

2.6

COMMUNICATION

Un panneau d'information pédagogique a été créé et installé sur le site du chantier du bras de délestage du Neez sur la plaine du Mercé.

La publication régulière d'informations et documents sur le site internet du SMBGP s'est poursuivie en 2022 avec la mise en avant du dispositif ALABRI et les communications officielles pour les 3 enquêtes publiques visant à déclarer d'intérêt général les programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau des bassins de la Baïse-Luzoué, du Luz-Gest et du Neez-Soust.

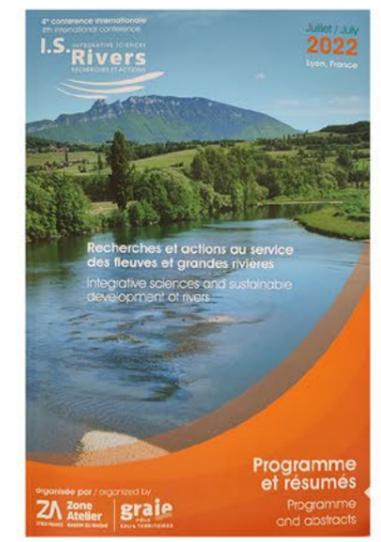


Envoyé en préfecture le 09/11/2023
 Reçu en préfecture le 09/11/2023
 Publié le
 ID : 064-200067262-20231102-231102_06_ENV-DE

Au-delà des nombreuses animations réalisées au premier semestre 2022 à la suite des crues du début d'hiver, un important travail a été engagé afin de mettre en œuvre des animations scolaires. Avec l'accompagnement de l'association d'éducation à l'environnement EcoCène, un programme composé de 3 séquences a été préparé à l'attention des élèves de cycle 3. L'année 2022 a concrètement permis de concevoir, organiser et préparer les animations qui n'ont débuté qu'en 2023 quand les outils spécialement créés ont été disponibles.

Néanmoins, un ciblage des établissements prioritaires a été opéré : il s'agit des écoles primaires situées en zones inondables ou se trouvant sur des communes fortement exposées au risque inondation. Les chefs d'établissement ont reçu plusieurs courriers de présentation du projet dans lesquels étaient décrites les différentes séquences proposées ainsi qu'une plaquette d'information du programme d'éducation.

Le succès a été au rendez-vous, puisque sur les 37 établissements ciblés, 23 classes se sont inscrites aux animations.



Enfin, le SMBGP a été invité à présenter ses travaux à la conférence internationale I.S. Rivers 2022, organisée à Lyon en juillet 2022 sur le thème « recherches et actions au service des fleuves et grandes rivières ». Les 500 congressistes venus de nombreux pays d'Europe, des continents américains, asiatiques ou africains, ont pu partager les dernières avancées scientifiques et les applications concrètes sur les bassins versants. C'est sur ce dernier thème que le SMBGP a fait part de son expérience dans l'amélioration des connaissances sur les crues et la gestion d'un cours d'eau mobile : le gave de Pau. L'intervention a été très appréciée, tant par son côté scientifique que par l'approche globale mise en œuvre sur notre territoire, qui prend en compte « l'espace rivière » dans son ensemble.

3.

3 Orientations

3- Orientations 2023

En 2023, le programme de gestion du gave de Pau sera moins conséquent que celui de 2022, sauf si des crues hivernales ou printanières viennent modifier la situation.

De légers rattrapages seront nécessaires sur les grosses opérations réalisées en 2022, mais les points noirs liés aux captures de gravières ne présentent plus de risques immédiats, même s'ils restent à surveiller. Un travail sur la gestion des atterrissements pour fluidifier le transit de matériaux sera opéré suivant les orientations de l'étude de transport sédimentaire du gave de Pau. Les embâcles problématiques seront traités. Le partenariat avec la fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques sera poursuivi et renforcé sur les milieux humides du lit majeur du gave de Pau et la restauration de frayères.

La grande nouveauté du programme de travaux 2023 sera la **mise en œuvre de la première année des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau des bassins Baïse-Luzoué, Luz-Gest et Neez-Soust**, déclarés d'intérêt général par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques fin 2022. La déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du **bassin Lagoin-Mouscle** est attendue en cours d'année ; c'est la raison pour laquelle les crédits nécessaires à ces opérations sont également budgétés.

Sur le bassin Agle-Aulouze, la deuxième année du programme pluriannuel de gestion sera mise en œuvre. Des interventions ponctuelles, en attendant les déclarations d'intérêt général des programmes pluriannuels, sont prévues sur l'Ouzom, l'Ousse, la Geüle...

En ce qui concerne les **études**, les **programmes pluriannuels de gestion** des cours d'eau des bassins non encore déclarés d'intérêt général (Beez-Ouzom, Ousse, Geüle-Henx-CLamondé, Laà-Geu, affluents aval du gave de Pau) seront tous déposés pour instruction auprès des services de l'Etat. Ces programmes ont été validés par le Elus et les acteurs des territoires ; reste à mettre en œuvre la procédure administrative. Certains programmes feront probablement l'objet d'enquêtes publiques en fin d'année.

Avec la restitution des derniers éléments techniques de l'étude de restauration de la continuité écologique du Neez, des décisions devront être prises quant à l'engagement de la phase travaux. Les nombreuses contraintes (berges, bâtiments, voiries...) autour des 2 seuils privés qui empêchent la remontée des poissons migrateurs sont de nature à remettre en cause la faisabilité de l'opération.

La mise en œuvre des actions prévues dans le programme d'études préalables au PAPI sera poursuivie. Il s'agit en particulier des **études préalables à la construction de nouveaux ouvrages de protection contre les inondations** : Baïse, Luzoué, Lagoin, Luz, Neez... Sur le bassin de l'Ousse, une étude hydraulique globale recherchera des solutions adaptées à la topographie de ce territoire.

Concernant les ouvrages de protection contre les inondations, en complément des actions récurrentes d'entretien, le SMBGP déposera l'ensemble des dossiers de régularisation administrative dans les délais imposés, avec toutes les données requises par la réglementation.

Enfin, pour mettre en œuvre tous ces projets, les Elus du SMBGP ont décidé de renforcer les moyens humains par le recrutement d'un technicien GeMAPI sur un poste permanent, en charge particulièrement des PPG et d'un chargé d'opération prévention des inondations en contrat de 3 ans, pour accompagner le déploiement du programme d'études préalables au PAPI, particulièrement sur le volet projets d'ouvrages.

GLOSSAIRE DES ACRONYMES :

AAPPMA

Association agréée de pêche et protection des milieux aquatiques

AEAG

Agence de l'eau Adour Garonne

AOT

Autorisation d'occupation temporaire

ASA

Association syndicale autorisée

BV

Bassin versant

CAPBP

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

CATLP

Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

CAT NAT

Catastrophe naturelle

CCBG

Communauté de communes du Béarn des gaves

CCHB

Communauté de communes du Haut-Béarn

CCLO

Communauté de communes Lacq-Orthez

CCNEB

Communauté de communes Nord-Est Béarn

CCPN

Communauté de communes du Pays de Nay

CCPOA

Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans

CCVO

Communauté de communes de la vallée d'Ossau

DDTM

Direction départementale des territoires et de la mer

DICRIM

Document d'information communal sur les risques majeurs

DIG

Déclaration d'intérêt général

DPF

Domaine public fluvial

DREAL

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EPCI-FP

Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

FCTVA

Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

FEDER

Fonds européen de développement régional

GeMAPI

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

ML

Mètres linéaires

OFB

Office français de la biodiversité

OPCT

Opération pour le compte de tiers

PAPI

Programme d'actions de prévention des inondations

PAT

Plan d'action territorial du gave de Pau

PCS

Plan communal de sauvegarde

PPG

Plan pluriannuel de gestion des cours d'eau

PPRI

Plan de prévention du risque inondation

PLUi

Plan local d'urbanisme intercommunal

PNU

Parc naturel urbain

PLVG

Pays de Lourdes et des Vallées des gaves

SDAGE

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SIVU

Syndicat intercommunal à vocation unique

SLGRi

Stratégie locale de gestion du risque inondation

SMBGP

Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

T

Tonnes

TRI

Territoire à risque important d'inondation

ZH

Zone humide

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le

ID : 064-200067262-20231102-231102_06_ENV-DE



Syndicat mixte du
bassin du
gave de Pau

www.smbgp.com

Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées
2, avenue du Président Pierre Angot - CS 8011
64053 Pau cedex 9

 05 59 02 76 26
 si.gavedepau@heliantis.net